



HAL
open science

Comment programmer et concevoir les promenades pour répondre aux attentes des citoyens ?

Charlotte Macé

► To cite this version:

Charlotte Macé. Comment programmer et concevoir les promenades pour répondre aux attentes des citoyens ?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2018. dumas-01888860

HAL Id: dumas-01888860

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01888860>

Submitted on 5 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

<p>Année universitaire : 2017-2018</p> <p>Spécialité : Paysage</p> <p>Spécialisation (et option éventuelle) : Paysage : Opérationnalité et Projet</p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage</p> <p><input type="checkbox"/> de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
---	---

Comment programmer et concevoir les promenades pour répondre aux attentes des citoyens ?

Par : Charlotte MACE



(Le Petit Journal Illustré, 1927)

Soutenu à Angers le 20/09/2018

Devant le jury composé de :

Président : Fanny Romain

Maître de stage : Clément Willemin

Enseignant référent : Laure Beaudet

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
«Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



AVANT-PROPOS

J'ai réalisé ce mémoire de fin d'études dans le cadre d'un stage de 24 semaines dans l'agence de paysage et d'urbanisme BASE de Paris.

Cette société a été fondée en 2000 par trois associés diplômés de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSAP) de Versailles : Clément Willemin, Franck Poirier et Bertrand Vignal. Les trois fondateurs dirigent respectivement trois agences situées à Paris, Bordeaux et Lyon, se répartissant les projets en fonction du secteur géographique.

Ces agences travaillent essentiellement sur des projets touchant à l'aménagement de la ville et ce à différentes échelles. Cela peut concerner des parcs urbains, des espaces publics en cœur de ville, des programmations de terrasses et patios pour des projets architecturaux, ou encore des ZAC ou des campus. BASE a notamment bâti sa réputation dans le domaine du loisir car elle a su innover en matière d'aire de jeux et d'équipements ludiques. L'aire de jeu du parc de Belleville à Paris ou le parc Sergent Blandan à Lyon, illustrés ci-dessous, peuvent en témoigner.



Aire de jeux de Belleville, Paris (BASE, 2008)



Vague de remparts du parc Sergent Blandan, Lyon (BASE, 2014)

L'agence de Paris compte une trentaine de salariés regroupant des architectes, des paysagistes et des urbanistes. J'ai pu travailler au sein de cette équipe sur une diversité de projets tels que des campus, des abords de bureaux et logements, des ZAC, en France comme à l'étranger. Je suis intervenue fréquemment en phase concours mais aussi pour des candidatures, ou encore en phases classiques d'AVP, PRO et DCE.

Finalement, mes missions ont consisté en la conception de petits espaces publics ou terrasses et patios, à la réalisation de plans et de chiffrages, la composition de palettes végétales et le dessin d'éléments techniques pour des carnets de détails de plantation à destination de entreprises de travaux.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Laure Beudet pour son aide, ses conseils et sa réactivité qui m'ont grandement aidé à ordonner mes idées pour réaliser ce mémoire.

Merci à Anaïs et Verdiana pour leurs judicieuses remarques qui ont fait évoluer ma réflexion pour aboutir au travail présenté ici ; et plus généralement à toute l'équipe de l'agence qui m'a accueillie et encouragée.

Je voudrais également remercier chaleureusement Laurent Beyron, Joseph Perreton, Camille Chastanet, Maythinie Eludut, Fabienne Gasecki, Hélène Touche, Karim Lahiani et encore une fois Verdiana Spicciarelli pour le temps qu'ils ont consacré à répondre à mes questions.

Je souhaite enfin remercier mon entourage, famille et amis pour leur soutien et leur implication dans la fastidieuse tâche de relecture !

GLOSSAIRE

- **Concertation** : « Dispositif participatif dont l'objectif est de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et/ou du grand public sur un projet, avant que la décision ne soit prise. L'autorité, qui veut prendre une décision, présente son projet aux personnes concernées et engage un dialogue avec eux. L'autorité reste libre de sa décision, mais s'engage néanmoins généralement à la justifier et à l'explicitier au regard du résultat de la concertation. La concertation peut être engagée très en amont de la décision, dès les études préalables. Les formes prises par la concertation peuvent être très variables ainsi que la méthode d'animation » (Commission Nationale de Débat Public).
- **Consultation** : « La consultation est un processus par lequel les décideurs demandent l'avis de la population afin de connaître leur opinion, leurs attentes et leurs besoins, à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet. Celle-ci n'a cependant aucune certitude que ses remarques ou contributions soient prises en compte dans la décision finale » (Vie publique).
- **Enquête publique** : « Procédure ouverte à tous et sans aucune restriction qui permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur un registre d'enquête, préalablement à des opérations d'aménagement ou des opérations de planification urbaine. A l'issue de la procédure d'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédige un rapport d'enquête, formule un avis favorable ou défavorable et le transmet au Préfet » (Commission Nationale de Débat Public).
- **Co-conception** : Conception avec les futurs usagers de l'objet, du produit ou du lieu.

LISTE DES ABREVIATIONS

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

AVP : AVant Projet

BET : Bureau d'Etudes Techniques

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

MOA : Maîtrise d'ouvrage

MOE : Maîtrise d'œuvre

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PRO : Etudes de PROjet

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

(Loi) SRU : (Loi relative à la) Solidarité et au Renouvellement Urbains

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : FRÉQUENCE DE LA PROMENADE DANS LE QUOTIDIEN DES CITADINS (CHARLOTTE MACÉ, 2018).....	15
FIGURE 2 : OCCUPATIONS DES USAGERS SUR LES LIEUX DE PROMENADE (CHARLOTTE MACÉ, 2018)	16
FIGURE 3 : FACTEURS INFLUENÇANT LE CHOIX DU LIEU DE PROMENADE CHEZ LES USAGERS (CHARLOTTE MACÉ, 2018)....	17
FIGURE 4 : PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES LISIÈRES EN PHASE CONCOURS (AGENCE BASE, 2017)	21
FIGURE 5 : PROCESSUS DE CONCERTATION MIS EN PLACE POUR LE PARC DES LISIÈRES DE TREMBLAY-EN-FRANCE (CHARLOTTE MACÉ, 2018).....	23
FIGURE 6 : PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC URBAIN NOVACIÉRIES - TRANCHES 1 ET 2 (CHARLOTTE MACÉ, 2018, D'APRÈS UN DOCUMENT DE L'ATELIER VILLES & PAYSAGES, 2017).....	26
FIGURE 7 : PROCESSUS DE CONCERTATION MIS EN PLACE POUR LE PARC URBAIN NOVACIÉRIES -TRANCHE 1 (CHARLOTTE MACÉ, 2018).....	28
FIGURE 8 : ECUEILS À ÉVITER POUR LA RÉUSSITE D'UN PROJET CONCERTÉ (CHARLOTTE MACÉ, 2018)	35
FIGURE 9 : PRATIQUES À ENCOURAGER POUR LA RÉUSSITE D'UN PROJET CONCERTÉ (CHARLOTTE MACÉ, 2018).....	38

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I : CARACTÉRISTIQUES ATTENDUES SUR UNE PROMENADE IDÉALE D'APRÈS UN PANEL DE CITADINS (CHARLOTTE MACÉ, 2018).....	19
--	----

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET METHODES	3
I. 1. ETAT DE L'ART.....	3
I. 1.1. <i>La promenade : définition théorique</i>	3
I. 1.2. <i>La promenade : définition historique</i>	4
I. 1.2.a. La naissance des promenades mondaines : jardins clos et boulevards (XVIIe - XVIIIe).....	4
I. 1.2.b. Le rôle de l'hygiénisme dans la création de promenades (XVIIIe).....	5
I. 1.2.c. La démocratisation de la promenade (XVIIIe).....	5
I. 1.2.d. La transformation haussmannienne de Paris, retour à la ségrégation spatiale (XIXe).....	6
I. 1.2.e. L'avènement de l'automobile, disparition de la pratique de la promenade (XXe).....	7
I. 1.2.f. Le retour à des axes verts partagés (XXe).....	7
I. 1.3. <i>Contexte actuel</i>	8
I. 2. MATÉRIEL ET MÉTHODES.....	9
I. 2.1. <i>Cadre juridique autour de la concertation</i>	9
I. 2.2. <i>Méthodologie</i>	11
I. 2.2.a. Evaluation de la perception des promenades par les citoyens.....	11
I. 2.2.b. Etude des processus d'aménagement des promenades publiques.....	12
II. PRATIQUES ET AMÉNAGEMENT DES PROMENADES AUJOURD'HUI	13
II. 1. LES PROMENADES DÉFINIES PAR LEURS USAGERS.....	13
II. 2. LES PRATIQUES DES PROMENEURS ET LEURS ATTENTES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT.....	14
II. 1.1. <i>Des pratiques diverses</i>	14
II. 1.2. <i>Les facteurs d'attractivité</i>	17
II. 1.3. <i>Les aspirations des citoyens pour un aménagement idéal</i>	18
II. 3. LES PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT DES PROMENADES : ÉTUDES DE CAS.....	20
II. 3.1. <i>Le Parc des Lisières de Tremblay en France</i>	20
II. 3.1.a. Contexte urbain et genèse du projet.....	20
II. 3.1.b. La récolte de l'avis citoyen : les méthodes de concertation utilisées.....	22
II. 3.1.c. L'intégration de ces avis dans le projet.....	23
II. 3.2. <i>Le parc urbain Novaciéries à Saint-Chamond</i>	25
II. 3.2.a. Contexte urbain et genèse du projet.....	25
II. 3.2.b. La récolte de l'avis citoyen : les méthodes de concertation utilisées.....	27
II. 3.2.c. L'intégration de ces avis dans le projet.....	28
III. RECOMMANDATIONS : LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES POUR SATISFAIRE TOUS LES ACTEURS DU PROJET	32
III. 1. POIDS DES ACTEURS.....	32
III. 2. ECUEILS À ÉVITER POUR LA MOA, LA MOE ET LES USAGERS.....	33
III. 2.1. <i>Attitudes à éviter pour la MOA</i>	33
III. 2.2. <i>Attitudes à éviter pour la MOE</i>	34
III. 2.3. <i>Attitudes à éviter pour les usagers</i>	34
III. 2.4. <i>Pratiques et comportements généraux inappropriés</i>	34
III. 3. PRATIQUES À ENCOURAGER POUR LA MOA, MOE ET LES USAGERS.....	36
III. 3.1. <i>Leviers d'action de la MOA</i>	36
III. 3.2. <i>Leviers d'action de la MOE</i>	37
III. 3.3. <i>Leviers d'action des usagers</i>	37
III. 3.4. <i>Leviers d'action communs</i>	37
CONCLUSION	39
BIBLIOGRAPHIE	41
ENTRETIENS	42
SITOGRAFIE	43

TABLES DES ANNEXES

ANNEXE I : SCRIPT DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE « LA PROMENADE EN VILLE »	1
ANNEXE II : RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE : LA PROMENADE DÉFINIE PAR LES CITADINS.....	4
ANNEXE III : RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE : LES PRATIQUES DE LA PROMENADE	5
ANNEXE IV : RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE : ASPIRATIONS DES CITADINS POUR UN AMÉNAGEMENT IDÉAL.....	15
ANNEXE V : SCÉNARIOS PROPOSÉS POUR L'ATELIER PARTICIPATIF ORGANISÉ PAR L'AMO DU PARC DES LISIÈRES DE TREMBLAY-EN FRANCE.....	16
ANNEXE VI : EXTRAIT DU PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DÉTAILLÉ DU PARC DES LISÈRES DE TREMBLAY-EN- FRANCE, PAR L'ATELIER VOLGA ET STÉPHANE MALEK.....	17
ANNEXE VII : FICHES BILAN DE LA CONCERTATION PAR L'ATELIER VOLGA ET STÉPHANE MALEK POUR LE PARC DES LISIÈRES DE TREMBLAY-EN-FRANCE.....	20

INTRODUCTION

Dans les années 1960, les villes européennes sont marquées par l'omniprésence de l'automobile qui investit, sinon les rues et les bas-côtés, la grande majorité des places publiques transformées en parkings. Le piéton n'a plus sa place dans ces agglomérations où tout semble être fait pour encourager les déplacements en voiture. A partir des années 1970, des changements commencent à s'opérer face à cette situation extrême et l'automobile est bannie des lieux patrimoniaux. Les trottoirs s'élargissent et les places publiques retrouvent peu à peu un visage plus accueillant. Un constat alarmant fait dans les années 2000 renforce cette nécessité d'agir : 60% de l'espace public est consacré à la voiture alors même qu'elle ne représente que 35% des modes de déplacement en ville (Atelier Parisien d'Urbanisme, 2011). Face à ce déséquilibre, des mesures sont prises pour rendre la ville aux piétons. Les pouvoirs publics multiplient depuis les projets de requalification de centres urbains et les aménagements favorisant les circulations douces. La portée de ces projets va au-delà des simples trajets quotidiens des riverains et de véritables lieux de promenade, sont réintégrés dans le tissu urbain.

On remarque parallèlement dans les commandes publiques ou privées une certaine récurrence programmatique, aussi bien sur des campus que sur des terrasses de bureau ou des parcs de loisir. Malgré l'extrême diversité de ces espaces, on y trouve de la même manière un ensemble d'équipements assez dense répondant à plusieurs usages : le sport, les jeux, l'agriculture urbaine, la détente... Ces tendances émergent tout d'abord de prescriptions spécifiques des maîtrises d'ouvrage (MOA) mais sont appuyées par la pratique de nombreuses agences de paysage qui favorisent ce type d'aménagement. On peut aujourd'hui l'observer sur de nombreuses promenades nouvellement aménagées.

Bien que cette programmation ait pour but d'offrir aux citoyens des services dont ils ne disposent pas chez eux, on peut s'interroger sur la légitimité d'une telle richesse d'aménagements pour des lieux que l'on peut considérer, de prime abord, dédiés à la seule déambulation. Il serait de fait intéressant d'évaluer l'écart ou l'adéquation existant entre les réels besoins et aspirations des promeneurs et l'aménagement final des lieux leur étant consacrés. C'est dans ce contexte que l'on peut se poser la question suivante :

Comment programmer et concevoir les lieux de promenades pour répondre aux attentes des citoyens ?

Cela se traduit plus précisément par l'évaluation de l'intégration de la parole habitante dans ce type de projets et le constat d'éventuels dysfonctionnements ou réussites afin d'en retirer des principes à appliquer pour l'avenir. L'objectif est ici de proposer des solutions respectueuses de l'avis de la population sans pour autant altérer le rôle d'expertise et de création de la maîtrise d'œuvre (MOE).

Il est avant tout nécessaire de se poser des limites pour préciser un sujet qui pourrait être traité de multiples façons. On se concentrera ici sur le milieu urbain, car c'est dans ce contexte que le concept de promenade prend tout son sens. Cela est, en outre, lié à une volonté de rester en adéquation avec les projets rencontrés au cours de mon stage. L'étude se limitera au cas général des villes d'Europe de l'Ouest, plus particulièrement de la France.

Après une clarification du terme "promenade" et des lieux que ce mot décrit aujourd'hui, une présentation plus complète du contexte permettra de comprendre d'où a émergé cette problématique. La méthodologie adoptée pour y répondre sera ensuite exposée en détail. Dans un second temps, un bref état de la perception des lieux de promenade par les usagers sera présenté, tant sur leur caractérisation et les pratiques existantes que sur les souhaits des habitants pour l'amélioration de leur aménagement. Cet état des lieux sera suivi de deux études de cas permettant de comprendre la réalité des processus d'aménagement des promenades et d'évaluer la prise en compte de la volonté

des habitants à une échelle plus locale. Des recommandations seront finalement proposées pour tenter de répondre à la question soulevée dans ce travail : comment prendre en compte de manière intelligente la voix citoyenne et s'en servir de matière première pour façonner un projet satisfaisant tous ses acteurs, à savoir les usagers, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ?

I. Contexte et méthodes

I. 1. Etat de l'art

Afin de bien cerner le sujet auquel on s'intéresse ici, deux pistes de définition spatiale de la promenade sont explorées. La définition théorique telle que l'on peut la trouver dans des ouvrages traitant d'urbanisme et d'aménagement sera suivie par une approche historique décrivant plus précisément les nuances ayant teinté ce terme au fil des siècles. Nous développerons par la suite le contexte actuel dans lequel s'inscrivent les nouveaux aménagements de ces espaces.

I. 1.1. La promenade : définition théorique

Selon le *Dictionnaire de la Ville et de l'Urbain* de Denise Pumain, Thierry Paquot et Richard Kleinschmager de 2006, le terme « promenade » désigne « une déambulation de loisir », et « par extension le lieu prévu à cet effet ». Il en ressort donc une notion d'aménagement spécifique. « Une voie urbaine, qu'il s'agisse d'une allée, d'un quai, d'une avenue, d'un cours, dès lors qu'elle est plantée d'arbres sous lesquels le piéton est appelé à se déplacer, peut devenir une promenade. Si la promenade est un lieu urbain, elle est aussi une activité qui évoque une certaine oisiveté, une déambulation paisible sans autre objet que le plaisir de marcher. »

La promenade est donc définie ici comme un lieu exclusivement urbain, utilisé pour une pratique de loisir et de délasserment. C'est un lieu aménagé et planté d'arbres.

Une deuxième définition nous est donnée par le *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement* de Pierre Merlin (2015) : « Une promenade est une voie urbaine plantée d'arbres, disposés en général en rangées. Elle est le plus souvent ouverte à la circulation : allée, cours, mails furent les principales formes. [...] La « promenade » reçoit son nom de ce qui est une pratique nouvelle d'usage de l'espace urbain, développée par l'aristocratie et l'élite de la bourgeoisie à la fin du XVIIe siècle. [...] La réalisation d'avenues et de boulevards plantés a introduit un vocabulaire d'aménagement caractérisé par la qualité des objets et de leur mise en œuvre. Elles sont venues en contrepoint des alignements d'immeubles et de leur minéralité. »

A travers cette description, c'est encore la notion de lieu urbain, et plus particulièrement de voie qui ressort. Y est associée une notion de circulation. Là encore, le rôle joué par les citoyens est primordial : ces lieux se sont développés par et pour une pratique sociale. Cette définition évoque également une notion qualitative.

Pour compléter cette vision urbaine de la promenade, il est intéressant de voir comment sont définis ces espaces via une approche plus paysagère. Philippe Thébaud décrit, dans son *Dictionnaire des Jardins et paysages* (2007), la promenade comme étant un « lieu aménagé pour que l'on s'y promène ; la promenade se différencie au XVIIe siècle du promenoir par son aspect naturel. Une belle prairie et une belle plaine étaient aussi considérées comme des promenades. » Il définit par ailleurs le promenoir comme étant un « lieu ordinairement couvert (galerie, arcade...) et destiné à la promenade. Ce terme avait au XVIIe siècle un sens proche de celui de la promenade, mais il s'en distinguait toutefois pour ce qu'il tenait de l'art ».

Cette définition, très large, reprend également cette notion de lieu spécifiquement aménagé. De manière contradictoire, Philippe Thébaud inclut dans ces « lieux de promenades » les prairies et plaines, des espaces au caractère non aménagé, uniquement

entretenus dans une optique agricole. Le second concept important à retenir de cette définition est son « aspect naturel ». Les promenades seraient donc des espaces dans lesquels la végétation serait fortement représentée. Il n'est par ailleurs fait aucune mention du contexte urbain. La promenade est ici définie par opposition au promenoir, ce qui insiste sur son caractère naturel et végétal, par opposition à des lieux plus agrémentés et sophistiqués.

Ces définitions actuelles, ne soulevant pas toutes les mêmes notions, sont à préciser avec une approche plus historique du terme, qui permettra d'approcher l'origine même de ces lieux et de mieux cerner le sujet dans son entièreté.

I. 1.2. La promenade : définition historique

Nous allons maintenant nous intéresser à la naissance des promenades et leur signification originelle. Un rapide aperçu de l'évolution de ces lieux dans la capitale française nous permettra de percevoir toutes les subtilités que comprend ce terme.

I. 1.2 a. La naissance des promenades mondaines : jardins clos et boulevards (XVIIe – XVIIIe)

C'est à Paris que naît le premier lieu dédié à la promenade lorsque Catherine de Médicis fait aménager le Cours-la-Reine en 1616 non loin du Palais des Tuileries (Prévôt, 2016). Lieu fermé de grilles et de fossés, il servira de modèle à d'autres jardins clos, mails ou promenoirs, que l'Etat va multiplier dans les grandes villes pour en améliorer l'image et montrer sa préoccupation pour la qualité de vie de ses citoyens (Turcot, 2010). Cet engouement pour l'aménagement de ce type d'espaces s'explique par leur appropriation par la société mondaine oisive. L'importance que prend la promenade chez les aristocrates provoque l'ouverture des jardins des palais royaux au public, comme les Tuileries. St-Simon raconte que les jeunes filles de la noblesse venaient pour y rencontrer un bon parti (Prévôt, 2016). Ces lieux de promenade acquièrent donc, dès l'origine, une dimension sociale et deviennent le pendant des salons mondains. Ces nouveaux lieux de promenade ne sont cependant pas destinés à tous les habitants du royaume. Seule la noblesse y est admise sans conditions ; le peuple doit se contenter d'un jour par an pour visiter les Tuileries et le Palais Royal (Beck, 2009).

Vers la fin du XVIIe siècle, l'Europe est marquée par une période de paix qui influence directement les formes des périphéries des villes. Ce que l'on appelait alors boulevard faisait partie du dispositif défensif des remparts qui ceinturaient les cités. Cette protection n'étant plus nécessaire, les hautes murailles sont remplacées par de larges axes plantés d'arbres qui gardèrent cette même terminologie. La pratique de la promenade s'étend à ces longues avenues, souvent ouvertes sur la campagne et aménagées dans le même esprit que les jardins clos royaux. Les promeneurs de ces espaces publics, appartenant majoritairement à l'élite, y trouvent délassément et divertissement et l'on y voit parader les attelages de la haute société à côté de curiosités architecturales de style anglo-chinois (Prévôt, 2016).

I. 1.2.b. Le rôle de l'hygiénisme dans la création de promenades (XVIIIe)

La naissance de l'hygiénisme au XVIIIe siècle est le fondement de l'urbanisme des Lumières, du "mouvement d'embellissement des villes", qui sera déterminant pour le développement des promenades dans le tissu urbain. Dans les années 1740, les assemblées politiques regroupant de nombreux participants rendent perceptible la viciation de l'air. De nombreuses théories surgissent alors sur le danger de sa stagnation et de sa contamination par les malades ou les prisonniers. Des rencontres entre architectes et médecins étendent ces préoccupations à une réelle planification de la ville veillant à placer stratégiquement les lieux de « pollution » -hôpitaux, cimetières, prisons- loin des quartiers où se concentre l'habitat. La circulation de l'air est favorisée par la suppression d'obstacles physiques, ce qui se traduit par l'ouverture de grands axes et de places publiques aux carrefours. La préoccupation sanitaire est telle que ces préconisations sont appliquées par l'Etat, qui souhaite dans le même temps développer des espaces publics de qualité. Les arbres se multiplient sur l'espace public pour renouveler l'air de la ville et des fontaines y apparaissent pour le « purifier » (Etlin, 1977). Dans cette optique hygiéniste, les lieux de promenades sont idéalement ouverts sur la campagne et prolongent dans leurs alignements les rangées d'arbres des jardins. Ils permettent de faire entrer la campagne et son air dans la ville, en proposant notamment des points de vue sur le paysage rural comme le promontoire de Blossac à Poitiers ou la promenade du Peyrou de Montpellier. En ce siècle éclairé, ces nouveaux espaces sont conçus pour cumuler les fonctions, c'est ainsi que les grands boulevards vont aussi servir pour faciliter les mobilités en ville, pour faire passer les réseaux d'eau ou encore pour stimuler la spéculation immobilière autour de ces lieux très prisés (Prévoit, 2016). A cette époque, le vocabulaire des promenades se résume à des arbres, des fontaines à eau et des bancs (Beck, 2009). L'activité de la promenade est également appréciée pour son action bienfaitrice sur le corps, la marche est encouragée par les médecins. Les aristocrates, sensibles à ce discours, vont désormais se montrer à pied sur les boulevards et avenues, dans des vêtements plus confortables, laissant de côté les carrosses et attelages. La multiplication des axes plantés dans la ville rend accessible cette pratique à d'autres classes sociales, et les bourgeois vont notamment avoir à cœur d'appliquer à la lettre les recommandations médicales. Ils se promènent le dimanche pour faire montre de leur vie parfaitement réglée et « comme il faut », différenciant aux yeux du monde les moments dédiés au travail des moments dédiés au repos. Cette activité reste à cette époque très codifiée, elle a ses heures et ses lieux. Chaque geste est scruté et les promeneurs veulent voir et être vus. Des manuels de civilités encadrent cette pratique dès le début du XVIIIe siècle (Beck, 2009).

I. 1.2.c. La démocratisation de la promenade (XVIIIe)

La Révolution de 1789 déclenche la démocratisation des promenades, phénomène qui se poursuivra jusque sous Napoléon III (Dautresme, 2001). Une nouvelle éthique de travail valorisant le jour de repos renforce leur fréquentation le dimanche par les classes populaires et provoque leur agrandissement (Beck, 2009). Le jardin du Palais-Royal devient notamment le lieu où se croisent la noblesse, la « bonne compagnie », c'est-à-dire les financiers, marchands, etc. Les plus pauvres n'y sont cependant pas admis. Sur ce lieu de loisirs se développent commerces et spectacles et le Palais-Royal devient un véritable lieu d'attraction, un spectacle continu, à l'image d'autres promenades urbaines. Il faut désormais voir en ces lieux le cœur battant de la vie sociale des grandes villes européennes, là où se déroulent tous les événements dignes d'attention. La pratique de la promenade devient de ce fait plus libre, elle laisse davantage place au hasard, à l'égaré (Turcot, 2010). Ce curieux théâtre où se croisent toutes classes, professions et individus plus ou moins bien intentionnés exacerbe les tensions sociales. Lieu de confusion entre la sphère publique et privée, des promeneurs sont sans cesse pris à parti pour des querelles d'affaires

ou de voisinage. Considérées comme zones « à risque » du fait de la présence de voleurs, d'escrocs, de courtisanes et de l'éclatement régulier de petits différends, les promenades sont dès lors soumises à un fort contrôle policier. Des arrêts du parlement et des règlements de police en interdisent l'accès aux prostituées et prohibent les jeux de hasard pour tenter de minimiser les désordres (Beck, 2009).

I. 1.2.d. La transformation haussmannienne de Paris, retour à la ségrégation spatiale (XIXe)

La vision hygiéniste et esthétique des promenades est soutenue par Napoléon III à son retour d'exil en Angleterre, qui avait découvert à Londres une ville moderne reconstruite suite à l'incendie de 1666. Avec l'aide du baron Haussmann nommé préfet de la Seine en 1853, il fait procéder à la destruction de quartiers médiévaux insalubres de Paris, néfastes pour l'image de la ville. Haussmann perce ainsi de grands axes structurants bâtis d'immeubles standardisés, mettant en scène le patrimoine architectural remarquable ou les espaces symboliques par de grandes perspectives. Les réseaux d'eau de la ville sont modernisés au cours de ces travaux et les systèmes de circulation sont facilités. Les promeneurs se déplacent sur ces voies pour être spectateurs de la diversité d'allures et de rythmes qu'on y observe. Parallèlement à ces grandes constructions, une campagne de multiplication des squares et jardins publics est engagée afin de garantir à chaque citoyen un accès à un air plus sain. C'est dans le Paris Haussmannien que se déclinent les gammes de mobiliers visibles encore aujourd'hui dans les espaces publics. Bancs, abris ou kiosques, sophistiqués ou imitant la nature, agrémentent les déambulations des habitants (Prévôt, 2016). La réflexion d'Haussmann, développée avec Alphand et Forestier, ira jusqu'à la mise en place d'un réseau vert entre les petits espaces verts parisiens et les grands parcs de la périphérie tels que le bois de Boulogne ou de Vincennes, afin de créer un véritable parcours de promenades entrecoupé de haltes que les parisiens pourront emprunter quel que soit leur lieu d'habitation. Les liaisons sont assurées par des plantations d'arbres ou de massifs plus travaillés le long des grands axes linéaires, comme sur l'avenue de l'Impératrice, aujourd'hui avenue Foch. A cette époque, les parcs constitutifs de ce réseau ne sont pas pour autant destinés à faire figure d'îlot de verdure. Ce sont des lieux publics concentrant l'animation, où spectacles, fêtes, événements et autres attractions attiraient les promeneurs. A l'image du Palais Royal au siècle précédent, les parcs, au centre de la vie sociale citadine, deviennent des hauts lieux de l'intellect et de la culture (Werquin et Demangeon, 1997).

A la fin du XIXe, le discours récurrent de moralisation des classes populaires par la promenade achève de démocratiser ces espaces. Les aristocrates reprennent alors leurs attelages pour parader sur des axes tels que les Champs Elysées, Unter den Linden à Berlin ou le Prater de Vienne pour rester à l'abri du reste de la population. Le dimanche, jour de repos des bourgeois et ouvriers, est proscrit pour éviter la présence indésirable du peuple. Pour les classes populaires, la promenade revêt un caractère festif car ils n'avaient auparavant pas le droit de se rendre dans les jardins clos. Ils investissent désormais les boulevards et inquiètent la haute société qui craint des émeutes populaires sur ces lieux symboliques. L'élite souhaite finalement éloigner les ouvriers de ces promenades historiques. Des jardins publics pour les travailleurs des villes sont créés dès 1830 en périphérie avec des équipements sportifs et ludiques. La forte concentration de squares dans les quartiers populaires a pour but d'ôter le caractère festif à ces promenades et de les faire entrer dans le quotidien hygiéniste et moral des travailleurs. Les grandes promenades telles que les Champs Elysées ou le Prater retrouvent alors leur dimension mondaine car les ouvriers sont envoyés vers d'autres lieux choisis (Beck, 2009).

I. 1.2.e. L'avènement de l'automobile, disparition de la pratique de la promenade (XXe)

Au début du XXe siècle, la typologie des larges voies mises en place jusqu'au XIXe dans le tissu urbain est jugée idéale pour accueillir les nouveaux modes de transports naissants tels que le tramway ou l'automobile. S'ensuit une longue période d'expansion de la voiture en ville, qui va alors transformer le visage des promenades linéaires. Dans les années 1960, on peut considérer que le piéton a été chassé de ces lieux qu'il avait tant pratiqué auparavant. Tout est désormais conçu pour accueillir toujours plus de voitures, comme le prouve le Plan d'Urbanisme Directeur appliqué en 1967 à Paris : les trottoirs sont réduits, des contre-allées circulables sont installées, les places sont transformées en vastes parkings, et les voies sur berges se multiplient dans les villes. Les vélos sont chassés de ces avenues devenues dangereuses. Le piéton a largement perdu sa place dans l'espace public et les espaces de promenade qu'il pratiquait ne lui sont plus accessibles.

I. 1.2.f. Le retour à des axes verts partagés (XXe)

Vers la fin des années 1970, une prise de conscience politique amorce des changements pour réintroduire l'espace piéton en ville, notamment autour des lieux patrimoniaux avec la suppression des stationnements sur les grandes places urbaines. Le profil des voies est par ailleurs modifié, les trottoirs sont élargis pour y réintroduire des alignements d'arbres afin de retrouver l'esprit des promenades traditionnelles, alors perdu. Certains quais sont rendus aux piétons et aménagés en promenade, comme à La Villette ou Stalingrad pour le cas de Paris (Atelier Parisien d'Urbanisme, 2011). La notion de développement durable, apparue dans les années 1990, promulgue le droit à la verdure pour tous dans un souci de justice spatiale, comme avait commencé à le développer le gouvernement de Napoléon III. Le végétal, que l'on avait mis de côté, refait surface. On leur reconnaît alors leur rôle de sociabilité, de structuration de l'espace, de gestion de la circulation et leur dimension écologique. La nouvelle préoccupation est désormais de multiplier sa présence dans l'espace public (Mongin, 2012). Il n'en reste pas moins que dans les années 2000, 60% de l'espace public est toujours occupé par la chaussée alors que l'automobile ne représente que 35% des déplacements. Face à ce constat, les pouvoirs publics se mobilisent pour réduire la part de l'espace public consacrée à la voiture et favoriser les circulations plus douces. Les trottoirs, élargis redeviennent support d'une végétalisation dense pour camoufler la chaussée et les boulevards retrouvent un visage plus favorable aux promeneurs. Le rapport piéton/voiture s'inverse peu à peu et l'on voit resurgir une superposition de circulations sur ces axes auparavant partagés (Atelier Parisien d'Urbanisme, 2011). La pratique de ces axes historiques a néanmoins été partiellement perdue et elle n'a pas retrouvé son intensité originelle.

Cette immersion dans l'histoire des promenades permet de recueillir plus précisément toutes les notions essentielles reliées au concept de promenade, qui sont largement amputées dans les définitions théoriques actuelles vues précédemment. Nous pouvons ainsi retirer plusieurs éléments intrinsèques à la notion de promenade :

- C'est un lieu avant tout urbain, la ville étant le berceau d'une pratique ayant donné son nom au lieu,
- C'est un lieu aménagé comportant des allées plantées d'arbres à emprunter, que ce soit un boulevard, un jardin clos, un parc ou square plus tardivement et comportant des pièces de mobilier (bancs, fontaines...),
- C'est un lieu support d'introduction du végétal en ville par ses arbres ou par une ouverture sur la campagne, pour égayer le paysage urbain,
- C'est le lieu canalisant tous les modes de circulation et de déplacement (piétons, chevaux, carrosses, voitures...),
- C'est un lieu conçu pour le bien-être et la santé des citadins : l'air y circule, la marche est bonne pour la santé,
- C'est un lieu social, où les gens vont pour voir et être vus, pour occuper leur temps libre,
- C'est un lieu de divertissement et de distractions, associé à une notion de plaisir, ponctué de curiosités et d'animations. C'est également un lieu de rassemblement,
- C'est enfin le cœur de la vie sociale urbaine tant il s'y réunit de monde, véritable théâtre des intrigues sociales.

I. 1.3. Contexte actuel

Héritées des réflexions des Lumières et poursuivies sous Napoléon, on peut constater que les préoccupations hygiénistes des pouvoirs publics sont toujours d'actualité aujourd'hui. Dans une société où le cadre de vie et le bien-être des habitants n'ont jamais été autant pris au sérieux et où la sédentarité devient un réel problème, les collectivités cherchent à encourager les modes de transports actifs, dont la marche, derrière un enjeu de santé publique. Ces aménagements favorisant les piétons permettent dans le même temps des « opérations de valorisation urbanistique, à différentes échelles, dans une optique de développement intégré de la ville dite multimodale » (Lavadinho, 2011). Afin de renvoyer une image dynamique et moderne de la ville dans une optique de marketing territorial, les communes poussent plus loin cette réintroduction de la marche en milieu urbain. Prenant à bras le corps cette question de santé publique, elles vont tenter de faire des espaces urbains des hauts lieux de l'exercice et du loisir, délasserment pour le corps et l'esprit. Ainsi que nous le présente Paul Lewis dans la préface de *Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires* de Romain Roult et Sylvie Miaux (2016), « le loisir, sous toutes ses facettes, joue un rôle amplement démontré en ce qui a trait à la promotion des saines habitudes de vie, et ce, à travers différents types d'aménagement mis en place pour des clientèles de tous âges. » « Les équipements récréatifs pour la santé et le bien-être » sont ainsi considérés comme le meilleur moyen de promouvoir la qualité de vie des habitants en passant par la qualité de leur santé et sont faciles à mettre en place dans des espaces urbains spacieux tels que les places, les quais ou les parcs. Ces derniers sont d'ailleurs reconnus pour être le support de nombreuses expérimentations d'équipements (Lewis, 2016).

Cette vision des pouvoirs publics pour une richesse d'offres de services sur les lieux de promenade ne semble cependant pas faire l'unanimité. On voit par exemple des citadins toujours plus nombreux à élire domicile dans la couronne péri-urbaine ou dans les villages ruraux en périphéries des villes abritant leurs lieux de travail. « Ce qu'ils attendent de leur lieu de vie, ce n'est pas la re-création de la densité urbaine qu'ils ont précisément choisi de fuir, mais l'organisation d'un espace serein » nous précise Denis Delbeare dans son livre *La*

fabrique de l'espace public, ville, paysage et démocratie de 2010. Ainsi, c'est bien la densité urbaine et la matérialité dont les gens souhaitent se couper pour se détendre et se relaxer. Ce n'est donc pas la surenchère de mobilier urbain et d'équipements rappelant la proximité de la ville dans les lieux de promenade qui favoriserait la déconnexion. Pour preuve de cette prise de distance avec l'urbain, on peut constater que les boulevards plantés, fortement connotés urbain, sont beaucoup moins pratiqués que les espaces verts de la ville tels que les parcs ou les lieux densément végétalisés. Les nouvelles pratiques de la promenade se résumeraient donc à une recherche de nature, aux randonnées dans la campagne ou aux sports tels que la course à pied, en réaction à la sédentarisation liée à la vie professionnelle (Beck, 2009).

Au vu de ces deux comportements a priori contradictoires entre les attitudes urbanistiques des villes et les aspirations des citoyens traduites par leurs actions, il paraît normal de s'interroger sur le bien-fondé de cette pratique d'aménagement. Comment une telle densité d'équipements pourrait-elle donc être compatible avec le fantasme collectif d'un lieu le plus « naturel » possible ? Nous allons tenter de répondre à cette question en nous intéressant notamment au processus de concertation, obligatoire dans le cadre de projets d'ampleur sur l'espace public, outil essentiel qui pourrait expliquer dans quelles mesures les attentes des citoyens sont prises en compte par les pouvoirs publics.

I. 2. Matériel et méthodes

I. 2.1. Cadre juridique autour de la concertation

En France, de nombreuses juridictions et règlements imposent aux MOA des processus de concertation pour différentes formes d'aménagement de l'espace public. Les collectivités ou autres maîtrises d'ouvrage touchant à l'espace public se doivent aujourd'hui d'adopter une démarche intégrant un minimum de phases participatives pour capter les attentes et l'opinion des futurs usagers. Un cadre juridique, bien que constitué d'une multitude de textes et laissant une assez grande liberté d'action aux meneurs du projet, garantit une certaine communication entre la maîtrise d'ouvrage et les habitants. Les textes à l'origine du développement des systèmes participatifs mettent en place des dispositifs généraux permettant de faire entendre la parole citoyenne, ou fixent un cadre au déroulement de la concertation. Voici un bref aperçu des textes législatifs et réglementaires qui ont une influence sur l'aménagement public (Delaire, 2002) :

L'article L300-2 du Code de l'urbanisme préconise dès 1985 le recours à la concertation lors de la révision des documents d'urbanisme des communes comme le plan d'occupation des sols (ancien PLU) ou encore les zones d'aménagement concerté ^[1].

En 1995, la loi Barnier met en place une Commission Nationale du Débat Public conçue pour informer et faire entendre la parole des habitants lors des projets d'aménagement de leur territoire. Composée de 25 membres venant de différents horizons ^[2] (élus locaux, associations, membres de la cour de Cassation...), elle est aujourd'hui chargée de l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage dans la démarche de concertation pour de grands projets d'aménagement. Elle intervient sur des problématiques écologiques ou socio-économiques ^[3].

La loi Voynet de 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire définit à l'échelle locale des « pays », polarités homogènes détachées des périmètres administratifs, sur lesquelles concentrer les efforts pour un développement local. L'article 25 précise qu'un Conseil de Développement, créé pour chacun d'eux et composé

d'associations, de représentants culturels, économiques ou sociaux, « peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays ». Il doit être informé annuellement des activités des MOA et est amené à les évaluer ^[4].

La loi SRU du 13 décembre 2000 permet de renforcer les pratiques de concertation par l'obligation de la consultation des habitants pour toute modification du SCOT et PLU des communes concernées. Elle a également généralisé la pratique, déjà existante, des enquêtes publiques. La concertation est désormais soumise à la gestion d'une MOA publique ou d'un organisme qu'elle aura mandaté qui doit en fixer les conditions et faire la synthèse des résultats obtenus afin de les intégrer dans le projet ^[5]. Bien que l'implication des habitants soit juridiquement imposée, la grande liberté de sa mise en œuvre peut aboutir à des projets intégrant de manière très diverse les souhaits des usagers via des modalités de rencontre différentes : ateliers thématiques, balades urbaines, réunions publiques... Elle peut s'étaler sur des temporalités variables en sollicitant des acteurs aux profils diversifiés. Cela permet néanmoins de s'adapter à tous types de projets quel que soit l'échelle ou le type de public concerné.

La loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 marque une avancée significative dans la communication entre MOA et citoyens. C'est elle qui met en place les Conseils de Quartier pour les communes de plus de 20 000 habitants. Au-delà de 80 000 habitants, ces organismes sont rendus obligatoires. Ils peuvent être sollicités directement par la mairie à titre consultatif ou faire remonter des propositions auprès des pouvoirs publics, à l'échelle du quartier ou de la ville. Ils peuvent alors avoir une action concrète sur leur commune concernant les équipements à mettre en place, la gestion de l'eau etc... Ce Conseil regroupe des interlocuteurs privilégiés représentant la voix citoyenne locale (Delaire, 2002). Cette loi précise également les modalités du débat public permettant de discuter « l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet » avant le lancement du projet ^[6].

La participation citoyenne est également imposée par l'article 7 de la charte constitutionnelle de l'environnement en complément du principe d'information. Plusieurs procédures existent, dépendant de la nature du projet et impliquant le public dès lors qu'un projet soulève une problématique environnementale ^[7].

L'ordonnance du 23 septembre 2015 vient clarifier les modalités de concertation régies par le Code de l'urbanisme. Y sont décrites dans les articles L103-2 et L103-3 les situations requérant un tel procédé ainsi que les objectifs de la participation ^[8].

Le 10 août 2018, l'article 56 de la loi n°2018-727 pour un Etat au service d'une société de confiance développe un processus de concertation électronique, à l'essai pour une durée de trois ans, pour les projets à incidence environnementale. L'article 57 spécifie, quant à lui, la possibilité de communiquer sur une concertation préalable à travers la presse locale ^[9].

Dans le cas des grands projets d'aménagement actuels, cet ensemble de textes de loi impose un processus sommaire de concertation, correspondant juridiquement à une simple consultation sans obligation de la MOA de tenir compte d'une quelconque manière des avis recueillis.

I. 2.2. Méthodologie

Pour tenter de répondre au mieux à la problématique posée, une méthodologie a été développée pour capter simultanément deux approches des lieux de promenades : celle de citoyens vivant ou non ces espaces au quotidien ainsi que celle des pouvoirs publics et des professionnels. La synthèse de ces deux points de vue permet une vision globale du sujet et une analyse plus fine de tous les enjeux s'y rattachant.

I. 2.2.a. Evaluation de la perception des promenades par les citoyens

Dans un premier temps, le choix a été fait de recueillir directement auprès d'utilisateurs leurs sentiments concernant les espaces de promenades et les pratiques idéales qu'ils souhaiteraient avoir de ces lieux. Cette méthode d'interrogation directe des utilisateurs des promenades a été réalisée dans d'autres cas similaires et avait obtenu des résultats satisfaisants, notamment lors d'études sociologiques sur les trames vertes urbaines en Seine-et-Marne (Simon et Goeldner-Gianella, 2013).

La collecte de données a été menée selon 3 objectifs :

- Dégager une définition empirique des promenades exprimée par les habitants,
- Evaluer leurs pratiques actuelles de ces lieux,
- Identifier leurs attentes concernant l'aménagement d'une promenade fictive idéale.

Le public visé était le plus large possible en termes d'âge, d'origine, de catégorie socio-professionnelle, etc. mais se restreignait toutefois aux habitants de villes ou de banlieues. Les informations ont été récoltées grâce à un questionnaire directif diffusé en ligne via les réseaux sociaux et les chaînes de mail, accessible à tous mais dont l'intitulé, « La promenade en ville », ciblait le public concerné. Le questionnaire, composé de 18 questions, a été complété par un total de 186 personnes. Seules 124 réponses ont pu être exploitées, comprenant 86 femmes et 38 hommes d'âges et de professions variées. En tout, 48 étudiants, 74 actifs et 2 retraités ont répondu à ce sondage, se répartissant dans les classes d'âge suivantes : 60 personnes de 18 à 25 ans, 27 personnes de 25 à 35 ans, 11 personnes de 35 à 45 ans, 17 personnes de 45 à 55 ans et 9 personnes de plus de 55 ans. La collecte de réponses a duré 14 jours. Le script du questionnaire se trouve en annexe I.

Les questions ont été orientées de manière à répondre aux trois objectifs définis pour ce sondage et à caractériser le profil de la personne interrogée. Des questions fermées, ouvertes et des questions à choix multiples ont été posées de manière à faire ressortir des résultats pertinents. Elles ont été établies de façon à identifier les résultats pouvant altérer la pertinence de l'analyse, comme les résidents de communes trop petites pour cette étude, et les écarter si nécessaire. Les réponses trop incomplètes ont également été mises de côté. Les données venant d'autres pays d'Europe n'ont pas volontairement été écartées mais la rédaction du sondage en français a limité sa diffusion au-delà des frontières. Seules quelques réponses témoignent des pratiques existant dans les pays frontaliers.

Le choix de cette méthodologie de collecte de données présente cependant des limites. Le mode de diffusion choisi, bien que permettant à un grand nombre de personnes l'accès au questionnaire, capte moins de diversité sociale et générationnelle que l'interrogation sur le terrain, le message étant transmis de proche en proche. Cette technique reste cependant la plus intéressante dans notre cas de figure car elle permet d'obtenir plus efficacement et plus sûrement un grand nombre de réponses que lors de l'interpellation directe d'utilisateurs anonymes. Lors d'un face-à-face avec un individu, il est parfois difficile

d'obtenir une réponse pour chacune des questions, l'attention des sondés étant assez variable.

Les résultats ont par la suite été traités selon différents facteurs de sexe, d'âge ou d'activité pour étudier leur éventuelle influence sur certaines réponses.

1. 2.2.b. Etude des processus d'aménagement des promenades publiques

Pour mettre en relief les données récoltées auprès des habitants des villes, il était intéressant de percevoir la réalité de l'intégration de ces informations aux projets actuels. L'étude de deux cas d'aménagement de promenades dans différents contextes urbains va permettre de s'immerger dans une situation réelle et de s'appuyer sur des faits pour faire état de la programmation et de la conception de ces espaces.

Ces projets ont été sélectionnés suite aux résultats du questionnaire en ligne, correspondant à deux formes de promenades urbaines évoquées par les citoyens : une promenade forestière au cœur d'une ville moyenne et une promenade linéaire au centre d'une petite commune mettant en valeur sa richesse industrielle. Ils ont, en outre, été choisis pour leur richesse en services et équipements, qui pourra facilement être comparée aux attentes locales des habitants pour évaluer la pertinence de ces aménagements. Bien que ces projets concernent l'espace public, les maîtrises d'ouvrages ne sont pas toujours des collectivités. Celles-ci ont parfois fait appel à des organismes semi-publics spécialisés sous mandat.

L'étude de ces cas a été menée via des entretiens semi-directifs, en face-à-face ou téléphoniques, et des échanges de mails avec les MOA et MOE. Le cas échéant, d'autres acteurs tels que l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou des appuis à l'organisation de la concertation ont été contactés. Les questions posées à ces différentes personnes visaient à recueillir plusieurs types d'informations sur trois points particuliers :

- La genèse du projet,
- Le processus de concertation utilisé, sa temporalité, le degré d'implication de la MOA et de la MOE,
- La part d'intégration du résultat de la concertation dans le projet définitif et le degré de liberté de l'agence de paysage dans le choix des services et équipements à mettre en place.

Sept interlocuteurs ont été interrogés parmi les MOA, MOE et AMO des projets étudiés. Plus particulièrement, la MOE a été questionnée sur son rôle dans le choix des usages favorisés sur le projet et sur les demandes explicites de la maîtrise d'ouvrage en matière de programme. Ces informations ont été recoupées avec les entretiens des MOA dans lesquels les bases de définition du programme ont été abordées ainsi que le déroulement de la concertation. Les facteurs ayant influencé le cahier des charges, le rôle des politiques à l'échelle de la ville, ainsi que les freins éventuels à la programmation de certains usages ont été évoqués.

II. Pratiques et aménagement des promenades aujourd'hui

II. 1. Les promenades définies par leurs usagers

Pour un regard plus actuel sur le sujet, nous allons voir comment le terme "promenade" est perçu par les citoyens. A la question "Qu'est-ce qu'un lieu de promenade pour vous ?", les 124 sondés habitant dans des communes de différentes tailles (allant de la métropole à la ville moyenne, voire au village) ont pu répondre en décrivant spontanément leurs premières pensées. Chaque réponse a été analysée de manière à en retirer un ou plusieurs concepts, qui ont par la suite été ordonnés dans plusieurs catégories et sous-catégories. Ce classement est visible sur l'annexe II.

Les résultats montrent que plusieurs types de description ont été utilisés : des lieux ont été évoqués (17% des réponses), mais aussi des caractéristiques particulières (à 77%) ou encore des éléments et services que l'on peut y trouver (6% des réponses).

Parmi les lieux évoqués spontanément par les personnes interrogées, 43% correspondent à une image de nature, de verdure (forêts et parcs ont entre autres été cités) ; 17% de ces espaces sont en lien avec la ville (notions de centre-ville, de patrimoine historique, de rues), et 17% des lieux cités sont centrés sur l'eau (lacs, berges, rivière...).

Les caractéristiques particulières associées à la promenade par les sondés sont les suivantes :

- Lieu protégé, isolé de la pollution sonore et visuelle : 24%,
- Lieu où l'on pratique la marche, entre autres circulations douces : 16%,
- Notion de plaisir, de détente : 13%,
- Notion de beauté, qualité du cadre quel qu'il soit : 8%,
- Lieu de diversité et de découvertes : 6%,
- Lieu d'interaction sociale : 5%.

Le principal caractère mis en avant ici est le pouvoir d'isolement de la promenade, sa capacité à nous couper de notre quotidien, cela passant par une absence de pollution sonore et visuelle, y compris en contexte urbain.

On pourra rappeler que les éléments et services présents sur les promenades ont peu été évoqués (seulement 6% des cas), ce qui semble dire que ce ne sont pas des composantes essentielles définissant ces lieux. Les types d'équipements cités au sein de cette catégorie ne sont pas évalués en pourcentage car seules 27 réponses mentionnaient sept points différents sur cette thématique. Ils ne peuvent donc être considérés comme vraiment significatifs. On note cependant la mention récurrente de l'eau et du mobilier et plus anecdotiquement de boutiques, cafés et jeux. Le deuxième poste cité après l'eau est la simple présence de « points d'intérêt » venant rythmer le parcours, ce qui peut prendre une multitude de formes.

Qu'il s'agisse de lieux, de caractéristiques particulières ou d'éléments et de services, les mentions de verdure, d'eau et d'urbanité représentent des totaux respectifs de 24%, 5% et 3% des réponses.

Lorsque l'on compare la vision qu'ont les citoyens des promenades aujourd'hui à leur définition historique, on s'aperçoit qu'elle correspond assez bien aux fonctions et caractéristiques des promenades traditionnelles résumées en I.A.2. On y retrouve la notion

de végétal, de marche, de plaisir et de détente, de divertissement, un partage des circulations (piéton, vélos, rollers, poussettes...), une dimension sociale (bien que différente aujourd'hui de ce qu'elle était auparavant), ainsi qu'une dimension sanitaire (pratique sportive ou de circulations douces loin de la pollution). Les seuls points divergents tiennent, en premier lieu, à une volonté beaucoup plus marquée de sentir une forte présence végétale, propice à oublier le contexte urbain et en second lieu au calme qui devient un critère de choix. Les lieux de promenades ne sont plus ces centres névralgiques de vitalité urbaine. Ainsi, les diversités de circulations sont acceptées dans les promenades à condition d'exclure totalement la voiture, qui va à l'encontre du caractère reposant des lieux et empêche de se couper du quotidien. Le gens sont aujourd'hui beaucoup plus sensibilisés à l'écologie et la préservation de l'environnement, et le pouvoir du végétal sur le bien-être est admis par tous. La ville, jusqu'à présent indissociable de la promenade, semble avoir perdu son intérêt auprès des citoyens. Seule une personne sur 5 parmi le panel continue à considérer la ville comme un lieu de promenade à part entière, sans aménagement spécifique.

Les espaces de promenade les plus pratiqués en ville aujourd'hui correspondraient ainsi davantage à des parcs ou des berges végétalisées qu'aux traditionnels boulevards plantés, perçus comme très urbains. En partant de ce constat, nous allons nous intéresser plus en détail aux pratiques des usagers dans ces lieux et à leurs attentes concernant leur aménagement.

II. 2. Les pratiques des promeneurs et leurs attentes en matière d'aménagement

L'intérêt des usagers pour les équipements va être plus spécifiquement évalué dans cette partie. Ces données pourront être comparées aux tendances actuelles d'équipement

L'échantillon de 124 citoyens a été interrogé de manière à récolter trois types d'informations : leurs pratiques actuelles de ces lieux, les caractéristiques les rendant attractifs à leurs yeux, ainsi que leurs souhaits pour l'aménagement de ce type d'espace.

II. 1.1. Des pratiques diverses

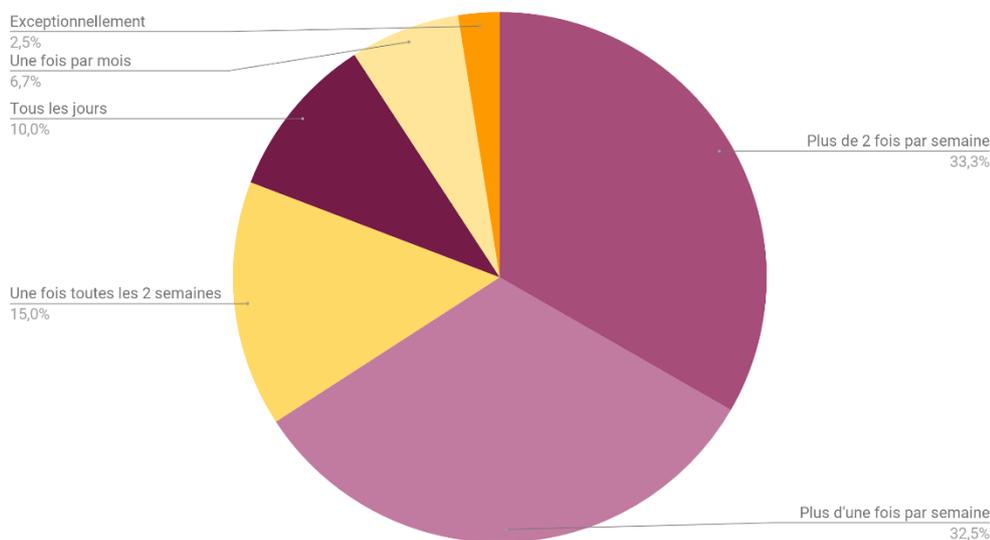
Les participants au sondage ont été questionnés sur les lieux de promenade qu'ils fréquentaient près de chez eux. Cela permet de contextualiser le problème et met en situation les sondés afin d'obtenir les réponses les plus justes possibles. En se projetant, les habitants font état de réalités et non de généralités et de discours convenus. Plusieurs types de questions ont été posées concernant la fréquence de leurs promenades dans leurs lieux préférés, le moment privilégié de la journée ou de la semaine, les activités pratiquées, etc... Les tableaux et graphiques résumant ces habitudes se trouvent en annexe III et les résultats sont détaillés dans cette partie.

La première réponse que l'on obtient concerne les habitudes sociales des promeneurs. Les individus interrogés pratiquent indifféremment ces lieux seuls ou en groupe (respectivement à 56% et 44%, ce qui représente un faible écart). Les habitudes de promenade semblent cependant assez diverses selon les âges. Les personnes âgées de 35 à 45 ans se baladent plus volontiers en famille (à 80%), tandis que les plus jeunes, âgés de 18 à 25 ans et encore sans enfants sont plus susceptibles de se promener seuls (à 64% pour les moins de 25 ans). Les mêmes résultats sont observés pour la classe des 45-55 ans mais le faible nombre de sondés ne permet pas d'en faire une généralité. Il n'y a pas d'écart de comportement à ce sujet entre les hommes et les femmes, ni entre les étudiants et les actifs, qui suivent tous la tendance générale.

On peut donc en conclure que les espaces de promenades se doivent d'être adaptés à ces deux types de pratiques : promenades familiales et balades solitaires, ce qui n'implique pas le même aménagement.

Lorsque l'on s'intéresse à la fréquence des promenades, on constate que les comportements sont relativement homogènes et sont représentés sur la figure 1 ci-dessous :

Fréquence de promenade



Parmi les personnes se promenant dans leur ville, 75% affirment s'y balader plus d'une fois par semaine, ce qui signifie que ces espaces font partie de leur quotidien. L'homogénéité de résultats montre que les

Figure 1 : Fréquence de la promenade dans le quotidien des citoyens (Charlotte Macé, 2018)

jeunes autant que les personnes plus âgées ont l'habitude de pratiquer ces lieux. Les 35-45 ans et les plus de 55 ans sont cependant les promeneurs les plus réguliers, car plus de 50% d'entre eux se baladent plus de 2 fois par semaine. Là encore, il faut regarder ces résultats avec un certain recul du fait du faible effectif de ces catégories (respectivement représentées par 11 et 9 personnes sur 124).

Etant donnée la place que prend la promenade dans le quotidien des citoyens, nous pouvons comprendre que l'aménagement de lieux dédiés est un réel enjeu social et que le plus grand soin doit être apporté à leur programmation et leur conception.

En observant les fréquentations hebdomadaires des promenades, nous nous apercevons que ces lieux sont majoritairement pratiqués le weekend. Cela est valable indépendamment du sexe, de l'âge ou de l'activité de l'individu interrogé. Les promenades en semaine ne représentent que 35% des balades, mais les résultats montrent toutefois que ces espaces sont pratiqués à tout moment.

33% des individus paraissent indifférents au moment de la journée consacré à la promenade. Si certains ont leurs habitudes, les promenades matinales, en cours d'après-midi ou en soirée s'échelonnent équitablement sur la journée, avec des préférences respectives à hauteur de 19%, 22% et 27%. La fréquentation est donc relativement constante. On peut toutefois percevoir une petite variation dans le comportement des étudiants, qui semblent privilégier à 35% la promenade du soir à celle du matin.

Il faudra ainsi prendre en compte ces différentes temporalités de la promenade pour aménager des espaces susceptibles de recevoir beaucoup d'usagers le weekend tout en restant accueillants en cas d'une plus faible fréquentation hebdomadaire. Ces informations pourront être intégrées lors des choix faits en conception (quantité de mobilier, etc.).

Le questionnaire a également permis de rassembler des données sur les occupations des citoyens en promenade. A la question « Quelles activités y pratiquez-vous [sur les lieux de promenades] ? », un ensemble d'occupations et de verbes d'actions (passifs, impliquant un état statique, ou actifs, impliquant un mouvement ou une animation) ont été proposés à l'évaluation du participant. Comme nous pouvons le voir sur la figure 2 ci-dessous, les activités privilégiées par le panel interrogé sont principalement la marche (21%), l'observation (15%) et la déconnexion, correspondant à l'expression « se ressourcer » (12%). Viennent ensuite dans des proportions assez similaires les actions « se reposer », « s'asseoir », « pique-niquer », « faire du vélo / roller ».

Mise à part la marche, les premières occupations auxquelles s'adonnent les promeneurs sont majoritairement passives. La figure 2 montre bien que les occupations actives telles que le vélo, le jeu ou le sport sont moins habituelles pour la majorité de l'échantillon. Tous ces résultats varient légèrement en fonction du sexe, de l'activité et de l'âge de l'individu mais les tendances générales restent les mêmes.

Activités pratiquées sur un lieu de promenade :

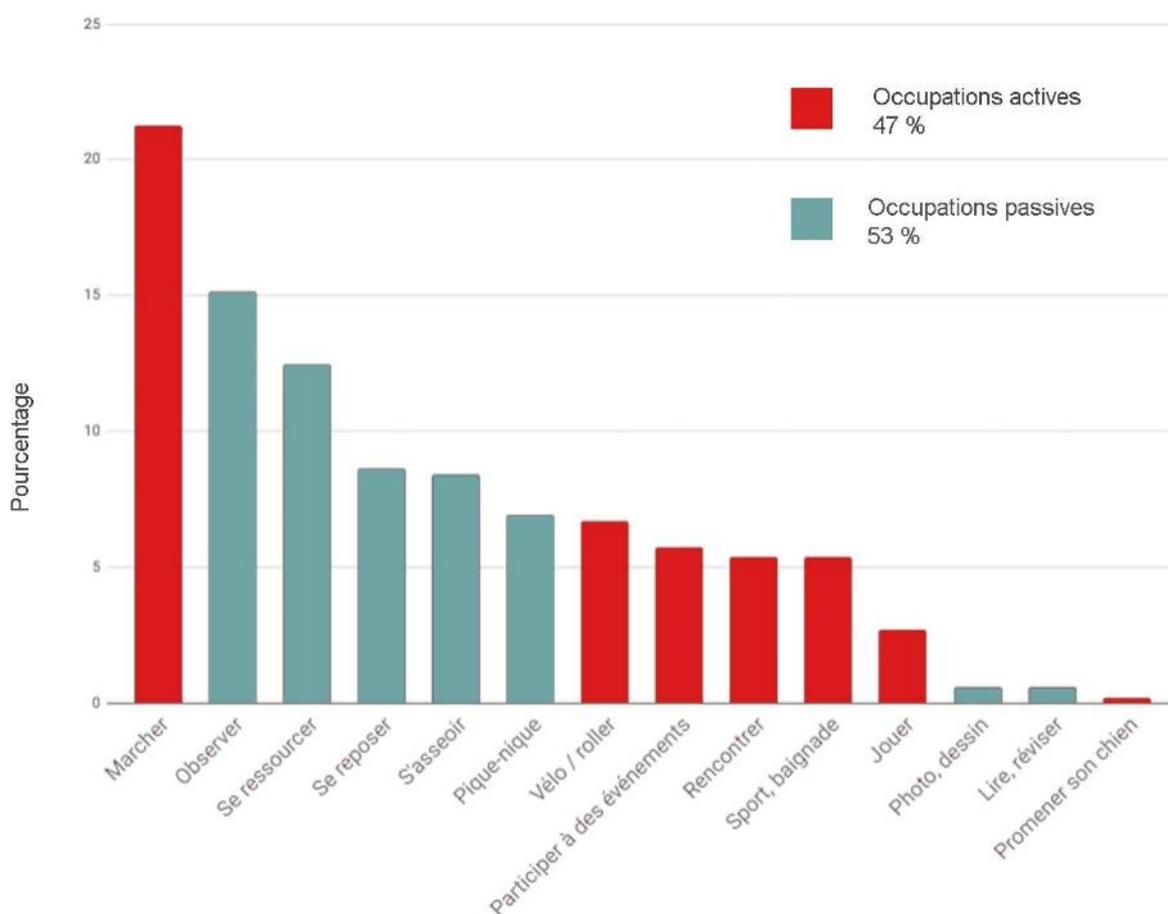


Figure 2 : Occupations des usagers sur les lieux de promenade (Charlotte Macé, 2018)

Parmi toutes ces activités, certaines nécessitent des équipements spécifiques. C'est le cas de l'activité « s'asseoir » que l'on retrouve en haut du classement, qui est rendue possible par la présence de mobilier d'assise basique. Les activités requérant des équipements plus poussés tels que « faire du sport » ou « jouer » ne représentent respectivement 5 et 3% des pratiques dans les lieux de promenade.

Le questionnaire ne permet pas de dire à ce stade si la faible utilisation des équipements plus sophistiqués tels que des aires de jeux ou des parcours sportifs provient du peu d'intérêt pour ces éléments ou de leur simple absence sur les promenades pratiquées par les participants.

Comme nous pouvons le constater, la promenade donne lieu à une multiplicité de pratiques, que l'on peut réaliser seuls ou en groupe, activement ou passivement, grâce à la présence de mobilier spécifique ou non. C'est cette diversité d'espaces qui doit être prise en compte dans les projets, en mettant l'accent sur des cheminements fluides et en donnant à voir de quoi observer à des promeneurs en quête de repos et de divertissement. L'aménagement doit donc intégrer a minima du mobilier d'assise, que les usagers s'approprient très facilement, le reste étant à évaluer à échelle plus locale.

II. 1.2. Les facteurs d'attractivité

Après avoir recueilli les pratiques des habitants et observé les grandes tendances d'appropriation des promenades, il est nécessaire de s'interroger sur leurs facteurs d'attractivité. Les participants au questionnaire ont, tout d'abord, dû répondre à cette question : « Pour quelles raisons vous promenez-vous dans ces lieux en particulier ? », « ces lieux particuliers » désignant leurs espaces de promenade favoris. En un mot, ils ont dû établir une liste des éléments les plus attractifs de ces lieux. Dans un second temps, ils ont dû attribuer des notes à différents types d'espaces qu'ils jugeaient plus ou moins qualitatifs pour la promenade.

Les raisons motivant le choix du lieu de promenade sont sans appel, comme le montre la figure 3 ci-dessous :

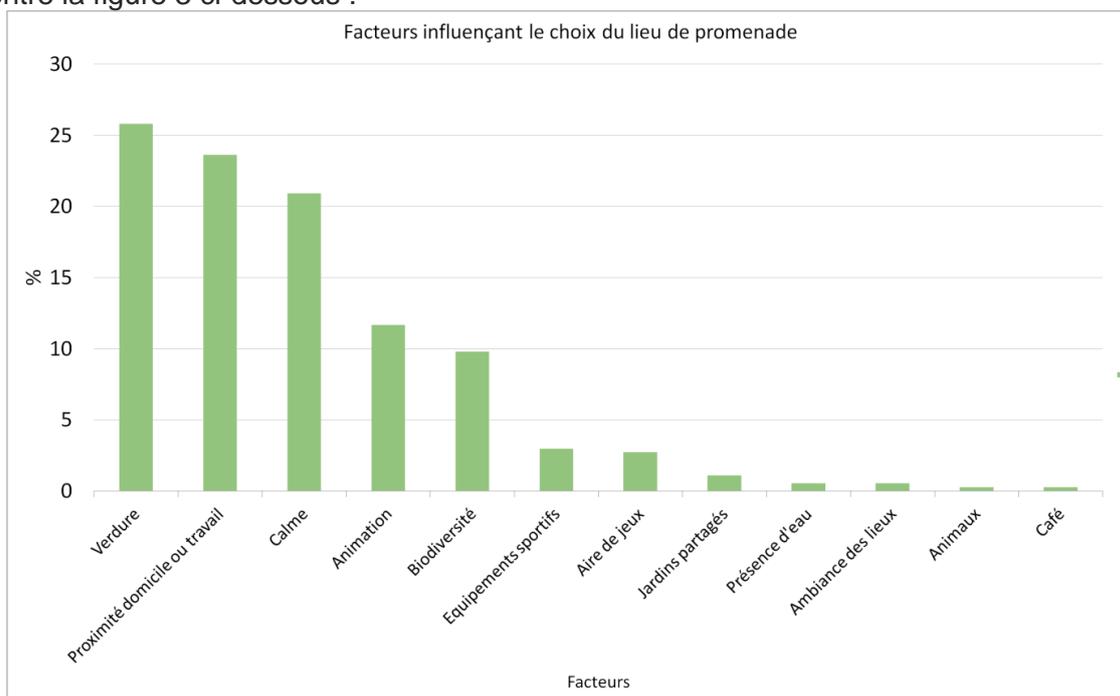


Figure 3 : Facteurs influençant le choix du lieu de promenade chez les usagers (Charlotte Macé, 2018)

Encore une fois, la présence de végétal semble être un critère nécessaire pour 26% des citoyens. La proximité avec le domicile représente à elle seule près de 25% des réponses et la notion de calme se place en troisième position à 21%. Finalement, il semblerait que les facteurs d'attractivité soient davantage déterminés par le cadre de la promenade et son insertion dans le tissu urbain que par une offre spécifique de services ou d'équipements. Les équipements sportifs et aires de jeux ne représentent à eux deux que 6% des raisons pour lesquelles les usagers font le déplacement. On peut toutefois noter que les 35-45 ans apprécient à 13% la présence d'aires de jeux. Le résultat général minimisant le rôle attractif de ces installations peut s'expliquer par une majorité de 18-25 ans dans le panel interrogé, n'exprimant pas les mêmes attentes que les familles, représentées notamment à travers la classe d'âge 35-45 ans. Les moins de 18 ans ne sont pas non plus représentés dans l'échantillon. On notera également que la présence d'eau, citée dans 5% des cas comme un élément définissant la promenade en II.A, ne représente ici plus que 1% des raisons amenant les promeneurs à se déplacer dans un lieu choisi.

La proximité au domicile étant un des premiers critères dans le choix du lieu de promenade, le moindre espace de déambulation, fût-il petit, doit être traité avec beaucoup d'attention. Les aménagements doivent être pensés de manière à créer le calme ou à en donner l'illusion, par exemple par la création d'un environnement végétal dense isolant de l'environnement proche.

Une autre question posée à l'échantillon interrogé a permis d'évaluer la valeur qualitative de différents types de lieux pour la promenade. Cinq espaces ont été soumis à l'évaluation des participants, qui leur ont attribué une note allant de 1 à 5 en fonction de leur attrait pour ces lieux dans le cadre d'une promenade. Les « parcs et jardins publics » et « coulées vertes, berges, circuits de circulation douce » ont obtenu une moyenne de 4 sur 5, tandis que les « boulevards et avenues plantées », « places publiques » et « rues » n'ont obtenu que 2,5.

Nous nous apercevons ainsi que les espaces perçus comme les plus qualitatifs pour la promenade sont ceux présentant la plus forte concentration de végétation, à savoir les parcs, jardins publics et coulées vertes. Cela confirme bien les résultats précédents et montre que les citoyens d'aujourd'hui considèrent ces lieux comme les principaux endroits dédiés à la promenade, délaissant plus volontiers les axes plantés ou les rues, c'est-à-dire les espaces à caractère plus urbain, lieux traditionnels de la promenade.

Il faut donc en déduire que l'attractivité d'un aménagement est fortement basée sur le cadre végétal paysager qu'elle a à offrir. C'est un point particulièrement important à prendre en compte pour les nouveaux projets de promenades.

II. 1.3. Les aspirations des citoyens pour un aménagement idéal

Nous allons enfin analyser dans cette dernière partie les activités ou les caractéristiques que l'on trouverait dans/sur les promenades si les usagers les façonnaient à leur image. Au-delà des pratiques, cette étude va permettre de saisir tout particulièrement les réelles attentes des promeneurs en matière d'aménagement de l'espace public. Les personnes sondées grâce au questionnaire ont été invitées à répondre aux questions suivantes : « Qu'attendez-vous d'un espace de promenade idéal ? Quelles activités voudriez-vous y pratiquer ? Qu'est-ce qui vous y attirerait plus souvent ? 108 personnes se promenant dans leur ville ont répondu à cette question ouverte.

Elles sont résumées dans le tableau I suivant :

Tableau I : Caractéristiques attendues sur une promenade idéale d'après un panel de citoyens (Charlotte Macé, 2018)

Caractéristiques évoquées	Verdure, nature	Divertissement, animation	Lieu protégé, isolé	Services et équipements	Activité physique, santé	Marche, circulations douces, parcours	Fonctionnel	Présence d'eau	Perception de la ville
Total (%)	21	20	14	12	11	10	9	3	2

Ce tableau classe les différentes idées abordées dans les réponses obtenues en catégories distinctes résumant les notions principales dégagées. Certains éléments cités par les participants ont été comptabilisés dans plusieurs d'entre elles et ce de manière subjective, c'est pourquoi un tableau plus détaillé est présenté en annexe IV pour présenter ces choix.

Finalement, il ressort là encore un très fort besoin de verdure, évoqué dans 21% des réponses. Une envie de divertissement apparaît pour la première fois de manière aussi forte dans les résultats du questionnaire. Il semblerait que les usagers rêvent une promenade animée dans laquelle ils pourront se distraire (via des équipements, des événements...). De manière presque contradictoire, le caractère isolé du lieu est abordé à 14%. Cela signifie que les promenades doivent comporter une diversité d'aménagements permettant de créer plusieurs ambiances en un même lieu. Nous pouvons lire dans ce tableau une assez forte demande en services et équipements, à hauteur de 12%, ce qui n'avait pas été évoqué précédemment. Les promenades sont également les lieux de pratiques sportives et leur aménagement doit être fonctionnel pour permettre à tous les usagers de se croiser sans interférer sur les activités des uns et des autres.

Il apparaît que c'est la mixité de l'espace qui est avant tout appréciée et qu'il y a un équilibre à trouver entre naturalité et richesse d'équipement. Cette notion de diversité est apparue plusieurs fois dans les réponses.

Le témoignage des rares personnes ne se promenant pas dans leur ville (6 sur 124) est tout aussi intéressant que ces précédents résultats, nous donnant un bref aperçu de ce qu'il faut éviter si l'on veut réussir l'aménagement d'une promenade. Une étudiante de moins de 25 ans énumère les raisons qui la freine dans sa pratique de la promenade : « Milieu urbain, pollution, nécessite d'emprunter le bus bondé pour rejoindre les endroits agréables. Car j'ai la chance de pouvoir me rendre très souvent en milieu rural en maison secondaire avec jardin et à proximité d'espaces naturels (bois, rivière, champs) ». On perçoit encore nettement ici un attrait pour le végétal, cause d'une concurrence de plus en plus marquée entre les promenades aménagées en centre urbain et la campagne alentour. La difficulté d'accès à des espaces urbains de qualité semble aussi être un argument. D'autres personnes évoquent le manque d'animation ou le manque d'interaction sociale dans leur commune.

Il faudrait ainsi favoriser des espaces conviviaux, accessibles et intergénérationnels incitant au partage.

Ces préconisations, tirées du témoignage de nombreux promeneurs, correspondent-elles aux solutions appliquées dans les aménagements en devenir ? Nous allons focaliser notre attention sur deux projets de linéaires de promenade en contexte urbain pour évaluer la façon dont ces tendances ont été prises en compte à l'échelle locale.

II. 3. Les processus d'aménagement des promenades : études de cas

Dans cette partie, les processus de programmation et de conception de deux projets de promenades sélectionnés selon les définitions données par les usagers en II.A. vont être analysés. Ces deux linéaires plantés sont situés en centre-ville, caractéristiques intrinsèques au lieu de promenade, comme nous l'avons vu précédemment. Aujourd'hui cependant, ces espaces ne semblent pas correspondre aux lieux qu'ils étaient auparavant et les usagers pratiquent davantage les parcs ou les promenades paraissant isolées du reste de la ville. C'est pourquoi les projets choisis, bien que structurés autour d'un axe principal ponctué d'aménagements spécifiques, sont des espaces assimilables à des parcs. La richesse en équipements et services qu'ils offrent fait également partie des critères de sélection, car c'est l'illustration d'une tendance d'aménagement actuelle que nous avons vue en I.A.3.

Le premier projet est ainsi situé dans un cadre forestier, correspondant parfaitement au décor naturel évoqué par l'échantillon d'individus interrogés, cet écran végétal permettant de se couper de l'environnement urbain et de ses bruits parasites. Le second a été volontairement choisi car prenant le contrepied de ces tendances. Il traverse en effet de part en part une zone industrielle partiellement en friche. Ce lien à l'industrie et au travail va à l'encontre des attentes d'isolement et de déconnexion de la vie quotidienne exprimée par les usagers. Nous verrons néanmoins par la suite que ces caractéristiques non plébiscitées peuvent tout de même mener à des aménagements très appréciés à l'échelle locale.

L'objectif va être d'étudier la stratégie d'aménagement développée et l'intégration des souhaits locaux des habitants. Ce sont donc les processus de concertation qui vont être plus particulièrement détaillés et ce, aux stades de programmation et de conception, afin d'en percevoir la diversité de formes et de degrés de précisions.

II. 3.1. Le Parc des Lisières de Tremblay en France

Les informations présentées ici sont basées sur les témoignages de Verdiana Spicciarelli et Karim Lahiani, membres de l'équipe de maîtrise d'ouvrage (Agence BASE) et de Camille Chastanet, membre de l'équipe de l'AMO (Atelier Volga) (2018).

II. 3.1.a. Contexte urbain et genèse du projet

Malgré son contexte forestier, le parc urbain de 11ha de Tremblay-en-France jouxte le centre-ville de la commune, un quartier de grands ensembles datant des années 1960s concentrant les services et construit à l'écart du centre historique à cause des restrictions urbanistiques liées à la proximité de l'aéroport de Roissy. Actuellement coupé de la ville par une butte masquant l'entrée du bois depuis la mairie, cet espace est sous-utilisé au quotidien par les habitants, qui craignent de s'y aventurer par peur des mauvaises rencontres. Seuls les événements organisés par la commune dans ce parc rassemblent les 35 000 Tremblaysiens qui restent, malgré tout, attachés à cet espace. Ce bois possède pourtant un fort potentiel, étant structuré par un axe central bordé de frondaisons, correspondant parfaitement à l'image de la promenade calme et relaxante loin du bruit et de l'agitation de la ville décrite par l'échantillon de citoyens interrogés.

La commune a fait preuve d'une volonté très forte pour donner un nouveau souffle à cet espace. La construction récente d'un city stade au cœur du bois, demandé par les habitants, montre cette envie de reconquérir ce lieu délaissé. Cela montre également la sensibilité de la ville face aux souhaits de ses habitants.

Depuis 2016, un ensemble d'acteurs à l'échelle de la commune se sont mobilisés pour revitaliser cette promenade et lui insuffler un nouveau dynamisme. La mairie de Tremblay-

en-France est le principal moteur du changement voulu pour le parc. Avant même le lancement officiel d'une procédure pour réhabiliter cet espace, la collectivité a lancé une vaste campagne de questionnaires auprès des Tremblaysiens pour sonder leur rapport au parc et leurs pratiques du lieu, ainsi qu'une série de marches avec des habitants et des associations. L'intérêt des habitants pour le bois s'était cependant déjà ressenti par la demande d'installation d'un city-stade au cœur de l'allée centrale du parc. Ce n'est que quelques mois plus tard que la mairie a fait appel à une AMO pour approfondir les démarches de concertation engagées par la commune et établir un programme pour l'aménagement de 3ha du parc. Le groupement constitué de l'Atelier Volga et de Stéphane Malek a été mandaté sur 10 mois pour mener à bien plusieurs missions : établir un diagnostic du site ; proposer des scénarios d'aménagement concertés ; retenir un scénario avec la maîtrise d'ouvrage ; affiner le programme avec la maîtrise d'ouvrage ; sélectionner avec la mairie la MOE pour la poursuite du projet.

Le choix de la maîtrise d'œuvre s'est fait sur concours, après rédaction d'un cahier des charges très poussé orientant assez fortement les projets candidats. C'est l'agence de paysage BASE et le BET Egis qui ont remporté le concours par leur bonne compréhension du parti pris urbain voulu pour ce bois et sa bonne intégration dans le tissu urbain. La lisibilité du "Parc des Lisières" et la hiérarchisation des parcours ont également été des éléments déterminants dans le choix de la maîtrise d'œuvre. La dimension événementielle avait bien été intégrée et l'agence souhaitait rajeunir l'identité du parc par l'installation d'équipements ludiques vecteurs d'activité. La livraison de l'aménagement est prévue pour 2019, avec une tranche conditionnelle comprenant la création d'une passerelle dans la forêt.

Le plan finalement proposé par la maîtrise d'œuvre est visible sur la figure 4 ci-dessous :

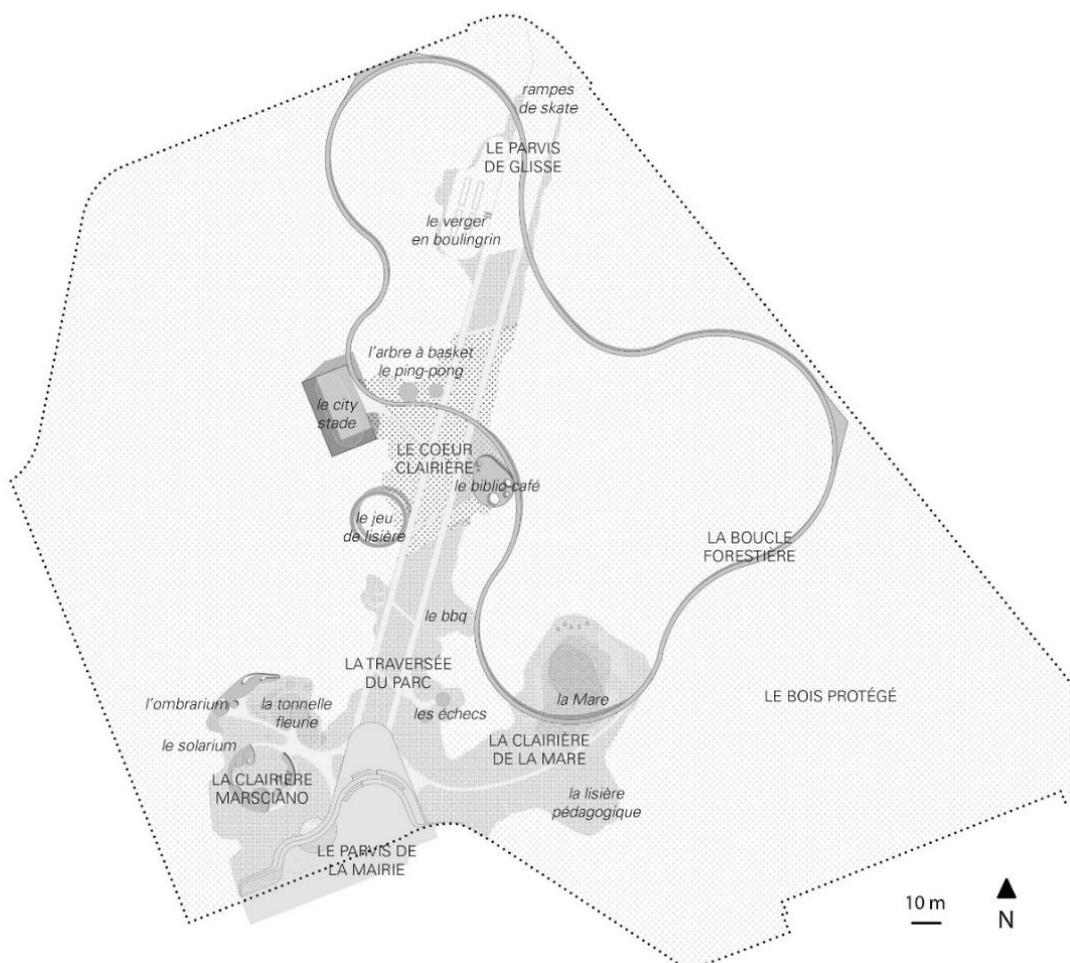


Figure 4 : Plan d'aménagement du Parc des Lisières en phase concours (Agence BASE, 2017)

II. 3.1.b. La récolte de l'avis citoyen : les méthodes de concertation utilisées

Tout au long de son déroulement et avant même son lancement, le projet du Parc des Lisières a été marqué par d'intenses échanges entre la maîtrise d'ouvrage (la mairie de Tremblay-en-France), l'AMO et les résidents de la commune. Très mobilisés, les habitants ont été impliqués avant même l'appel à l'AMO.

Deux types de démarches de concertation ont été entreprises dès 2016 par différents services de la mairie : des enquêtes quantitatives menés par l'Observatoire Social de Tremblay et des parcours in situ à travers le parc. Un total de 1145 questionnaires a été soumis aux citoyens pour évaluer leur attachement au parc, leurs habitudes et leurs pratiques, tandis que le service de prévention de la délinquance organisait des « marches exploratoires ». Ces excursions dans le parc au côté des habitants ont permis de recueillir les impressions des citoyens. « Des femmes en marche... » est le nom donné aux marches ayant regroupé des d'associations féministes. Deux d'entre elles ont par exemple eu lieu en juin et décembre ^[9].

L'AMO constituée de l'Atelier VOLGA et de Stéphane Malek, urbaniste spécialisé dans la captation des usages, a été chargés de déployer un plus vaste dispositif de concertation destiné à établir un programme au plus proche des souhaits des Tremblaysiens. La manifestation « Le bois est à nous » du 19 mars 2017, organisée tous les ans dans le parc et rassemblant les habitants pour un moment festif, a permis de mobiliser les citoyens pour une marche habitante à travers les bois. Cette visite plus ou moins guidée par les Tremblaysiens a servi à la présentation et à la précision du diagnostic établi par l'AMO par un retour direct sur les perceptions et les usages du lieu.

Des ateliers de projet ont par la suite été organisés pour discuter de différents scénarios d'aménagement avec les acteurs locaux. Durant ces temps d'échange et de débat privilégiés, deux scénarios ont été étudiés par deux groupes suivant plusieurs axes de réflexion : « se promener seul », « faire son footing », « se balader en famille »... La restitution finale a permis de constater que les deux approches menaient à des conclusions similaires sur les ambiances des lieux ou leurs usages. La présentation de ces scénarios est visible en annexe V. Un dernier atelier a eu lieu sous forme de réunion publique pour présenter le scénario finalement choisi avec la maîtrise d'ouvrage. Bien qu'à vocation informative, cette session a permis aux habitants de participer à une dernière activité pour le choix des ambiances et des matériaux en plaçant des vignettes sur un tableau mis à leur disposition. L'AMO a également pris contact avec de nombreux acteurs locaux tels que le conseil citoyen du centre-ville, les services culturels de la ville, les services d'entretien, les associations, les directeurs d'écoles maternelles et primaires et bien entendu les habitants dans leur individualité. La mobilisation des habitants pour ces marches et ateliers a été organisée par la mairie tout au long de la mission de l'AMO via plusieurs supports : publications dans les journaux locaux, affiches et listing de mail aux habitants impliqués.

L'atelier Volga et Stéphane Malek ont finalement produit un programme détaillé récapitulant toutes les attentes des acteurs locaux avec lesquels ils ont pu discuter. La grande précision de leur travail a été possible grâce à une remontée spontanée de l'information de la part des citoyens et des habitants. L'AMO a régulièrement reçu des comptes-rendus des différentes rencontres avec la population de la part du conseil citoyen du centre-ville. Elle a aussi pu se baser sur un rapport que lui a fourni la maîtrise d'ouvrage en avril 2017 résumant toutes les démarches entreprises jusque-là par la mairie et les résultats de la campagne de questionnaires.

La mission de l'AMO s'est arrêtée après le choix de la maîtrise d'œuvre et une seule rencontre a eu lieu entre l'agence BASE et les Tremblaysiens pendant l'édition 2018 du « Bois est à nous ». Le projet lauréat a été présenté à titre informatif mais aucun échange susceptible d'influencer significativement le projet n'a eu lieu à cette occasion.

La frise présentée ci-dessous en figure 5 rend compte des différentes étapes de concertation résumées chronologiquement :

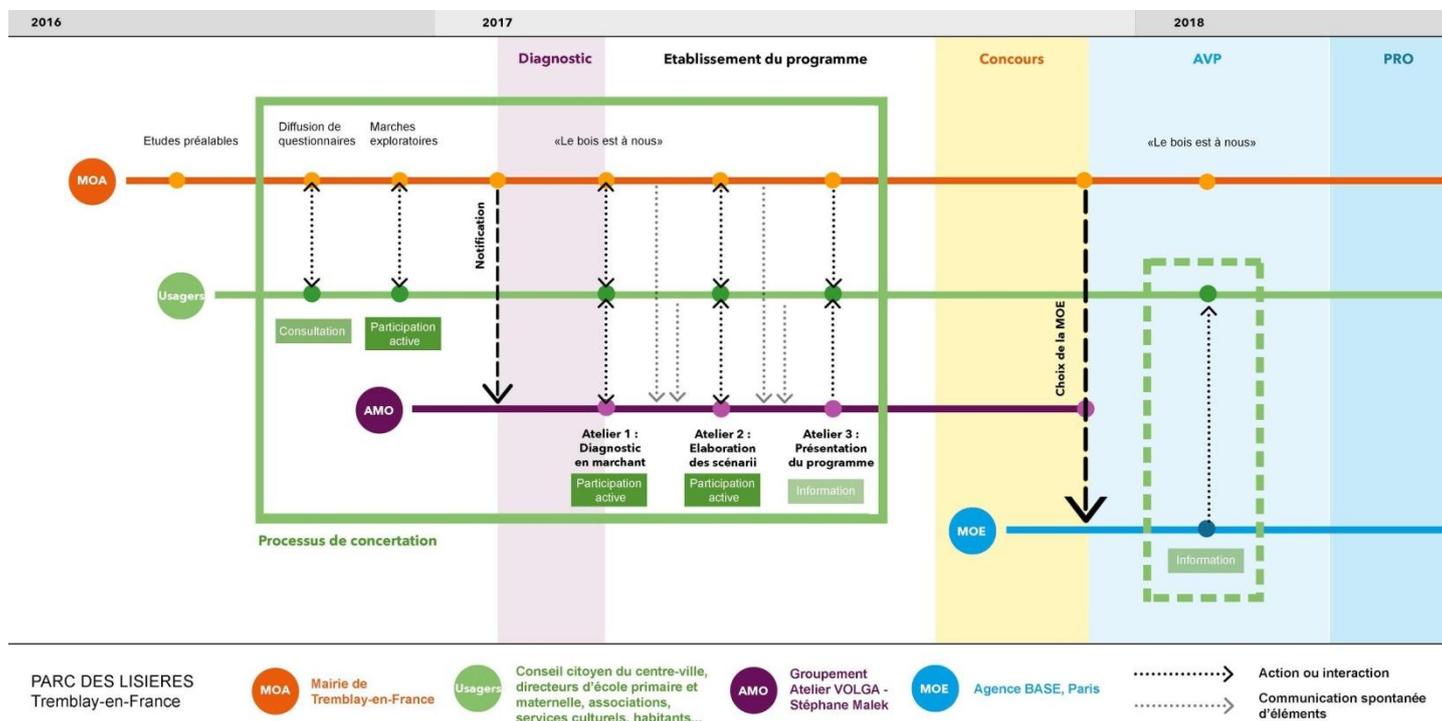


Figure 5 : Processus de concertation mis en place pour le Parc des Lisières de Tremblay-en-France (Charlotte Macé, 2018)

II. 3.1.c. L'intégration de ces avis dans le projet

L'implication très forte de la population a permis une bonne communication avec les élus et a été très bénéfique pour l'établissement d'un programme satisfaisant l'ensemble des acteurs.

La mairie de Tremblay-en-France a spécifiquement fait le choix d'un projet concerté en faisant appel à une AMO spécialisée dans les approches participatives. Le « Programme fonctionnel et technique détaillé » que celle-ci lui a remis en juillet 2017 intègre les résultats des ateliers de concertation imaginés par Stéphane Malek ainsi que le bilan de la concertation préalable réalisée par la ville. Il est visible en annexe VI. De nombreuses orientations du projet formulées par les acteurs locaux y ont été intégrées. En voici quelques exemples :

- Un enjeu de sécurité (« Des femmes en marche... », marche habitante),
- Un espace de mixité et de vivre ensemble (Conseil citoyen du centre-ville, marche habitante, « Des femmes en marche... »),
- Une ouverture régulée : un lieu accessible mais interdit aux deux-roues à moteur (Conseil citoyen du centre-ville, marche habitante),
- Une lisibilité des secteurs et des espaces de vie (« Des femmes en marche... »),
- Un espace adapté à l'accueil de manifestations temporaires (Services culturels),

- Un lieu pédagogique et de sensibilisation (« Des femmes en marche... », marche habitante),
- Un cadre naturel exceptionnel et une richesse d'ambiances à préserver (questionnaire de l'Observatoire Social).

Des demandes d'aménagement plus spécifiques ont également été prises en compte :

- La conservation de la butte pour sa valeur identitaire (marche habitante),
- Des entrées identifiables (marche habitante),
- De nouveaux jeux et activités, un terrain d'aventure, un labyrinthe naturel... (marche habitante, écoles maternelle et primaire),
- Du nouveau mobilier (marche habitante),
- Des équipements appropriés à un parc étape de randonnée : fontaine à boire, sanitaires... (associations).

La totalité des idées évoquées en concertation sont recensées sur une fiche de Volga et Stéphane Malek présentée en annexe VII résumant les différentes méthodes participatives utilisées ainsi que leurs résultats. La maîtrise d'ouvrage a appuyé certaines de ces demandes, notamment l'activation du parc et la sécurisation du lieu par la création d'usages, l'intégration du récent city-stade dans le projet, l'implantation d'un parcours d'aventures et la création d'une aire de jeux au rayonnement intercommunal. Le programme final rend compte de toutes ces exigences. Il va même jusqu'à zoner le nouveau parc conformément au scénario validé en donnant des prescriptions d'ambiances et de placement du mobilier.

Trente tremblaysiens étaient présents dans le jury au côté de la maîtrise d'ouvrage et de l'AMO pour retenir le projet qui leur semblait le plus adapté. L'agence BASE a remporté le concours en présentant un aménagement articulé autour d'un axe structurant desservant une multitude d'activités de loisir. Une stratégie végétale particulière a également été mise en place dans le projet, traitant les lisières comme un moyen de séquençage de l'espace et de lisibilité accrue. La planification d'une aire de jeux sur mesure a beaucoup plu à la ville. Elle a toutefois entendu les remarques et améliorations possibles énoncées par les habitants, notamment l'ajout d'un abri ou le rapprochement des aires de jeux pour enfants d'âges différents.

La maîtrise d'œuvre a, sur la plupart des points, suivi le programme détaillé, mais elle y a fait quelques entorses lorsqu'elle estimait que le compromis entre deux exigences n'était pas une solution optimale. On peut notamment illustrer ceci avec la butte située à l'entrée Sud du site. Chère aux habitants, ce symbole du parc disparaît dans le projet proposé par BASE, de manière à offrir une meilleure réponse au problème de lisibilité et de sécurité du site. De la même manière, le parcours d'aventures prévu dans le cahier des charges a été remplacé par un cheminement secondaire simple dans les bois et une passerelle s'élevant aux environs de la mare. L'agence a également su proposer des idées nouvelles pour concrétiser les objectifs visés par la maîtrise d'ouvrage : la création d'un bibliocafé au cœur de l'allée centrale deviendra l'un des points attractifs forts du site, drainant une population plus large que les simples promeneurs. En plus de cela, différents équipements ont été intégrés à l'aménagement :

- Une aire de jeux sur mesure,
- Un solarium,
- Des tables de ping-pong,
- Des tables d'échecs,
- De la fontainerie sur le nouveau parvis Sud, etc.

Les seules adaptations survenues sur le projet après la sélection de la maîtrise d'œuvre ont été des allègements des structures pour cause budgétaire. Les habitants ont pu découvrir le projet pendant "Le bois est à nous" mais n'ont pas travaillé en co-conception avec BASE. Ainsi, l'essentiel de la concertation a été réalisé lors de la phase de programmation.

L'idée de co-construction avec les habitants avait été évoquée par la MOE pour mobiliser les Tremblaysiens et réutiliser le bois issu de la gestion du parc pour fabriquer des objets de mobilier mais elle n'a finalement pas abouti.

Cet espace de promenade urbaine délaissé a ainsi fait l'objet d'une réhabilitation lui redonnant ses lettres de noblesse. L'atout de ce lieu, son cadre verdoyant proche du centre-ville, a été préservé et mis en valeur par un projet redynamisant le parc : un chapelet d'équipements sportifs et de loisir vient animer l'axe principal tout comme les guinguettes et curiosités animaient les boulevards de la fin du XVIIIe. La dimension hygiéniste des promenades historiques est entretenue par des aménagements encourageant la pratique sportive.

Nous remarquons ici que le processus de concertation, bien que très poussé, ne l'a été qu'en phase d'établissement du programme. La conception à proprement parler s'est reposée sur ce cahier des charges très précis dans lequel les zones et les ambiances étaient déjà fixées. Beaucoup de décisions relatives au tracé du parc étaient déjà tacitement arrêtées entre la mairie et les habitants. Cela a laissé peu de liberté à la maîtrise d'œuvre pour la phase de conception et a diminué le rôle d'expert qu'elle joue habituellement sur ses projets. BASE a cependant su prendre du recul et s'affranchir de certaines exigences du bilan de la concertation. Elle a misé sur un choix judicieux et original d'équipement pour générer de l'attractivité selon la faible marge de manœuvre qu'elle avait sur le projet.

II. 3.2. Le parc urbain Novaciéries à Saint-Chamond

Les informations présentées ici sont basées sur les témoignages de Laurent Beyron, membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre (Atelier Villes & Paysages) et de Joseph Perreton, membre de l'équipe de maîtrise d'ouvrage (Cap Métropole) (2018).

II. 3.2.a. Contexte urbain et genèse du projet

Le parc urbain Novaciéries illustre un tout autre type de promenade ne correspondant pas réellement à l'image de la promenade décrite spontanément par les citoyens interrogés en II.A. Contrairement au Parc des Lisières, ce projet niché en cœur de ville n'est pas coupé de son environnement. Il offre au contraire un point de vue privilégié sur des installations industrielles partiellement à l'abandon dans la commune de St-Chamond (42). Cette ville, bien que comparable à Tremblay-en-France par sa démographie, présente un contexte social plus délicat à proximité du site à l'étude. Le revenu moyen y est inférieur à 15 000 € par an et les bas revenus représentent près de 37% de la population dans les quartiers environnants. Ce projet va être analysé ici car il concentre sur un linéaire urbain un grand nombre de points d'intérêts, à l'image des boulevards du XVIIIe et XIXe siècle. Les principaux équipements et curiosités sont situés sur la figure 6.

L'histoire de ce parc est intimement liée à l'histoire de la commune. Le territoire de St-Chamond se développe au XIXe siècle grâce à l'implantation d'aciéries, privatisées après la Seconde Guerre Mondiale. Les sidérurgies deviennent plus tard la propriété de Creusot-Loire, puis de GIAT Industries, Siemens, ArcelorMittal et de quelques PME familiales.

Finalement, GIAT et Siemens, les deux plus gros employeurs du site, ferment leurs usines dans les années 2000, créant un traumatisme à l'échelle de la ville. Entre 6000 et 8000 habitants se retrouvent sans emploi et vivent désormais au milieu d'une friche fantôme où perdurent timidement quelques activités sur 1/5 du site. La Mairie de St-Chamond, n'ayant pas les moyens de racheter le terrain, fait appel à St-Etienne Métropole. Des études sont lancées en 2005 pour étudier une reconversion de la zone. La planification a porté sur l'ensemble de la ZAC de 45ha, dont 5,5ha de parc. Un espace vert temporaire a été livré par l'agence In Situ de Lyon en 2012 selon la demande de St-Etienne Métropole pour préfigurer

l'emplacement du parc définitif. L'aménageur Cap Métropole a, par la suite, été mandaté et financé par St-Etienne Métropole pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du parc. Cet organisme a finalement mis en place une procédure d'appel d'offre pour sélectionner la maîtrise d'œuvre la plus apte à répondre à ce défi suite au lancement du projet « Hall in One » visant l'aménagement en centre commercial et de services de la Halle 01 des aciéries.

C'est ainsi que l'Atelier Villes & Paysages de Lyon, mandataire associé à AGS Développement, Ingédia-Nox et Egis Waste management, a repris les études du projet en 2013, après avoir été retenu pour leur bonne lecture du programme et la volonté de redonner au site son caractère dynamique à l'échelle de la commune. C'est pendant les auditions que l'agence a convaincu la maîtrise d'ouvrage en arguant son adaptabilité et son intention de bâtir un projet main dans la main avec les habitants et acteurs locaux. Cet état d'esprit a séduit Cap Métropole, qui savait le lien tout particulier existant entre les Saint-Chamonnais et les aciéries. La population, très attachée à ce lieu, a été tellement touchée par leur fermeture que la renaissance du site ne pouvait s'opérer qu'avec leur concours et leur appui.

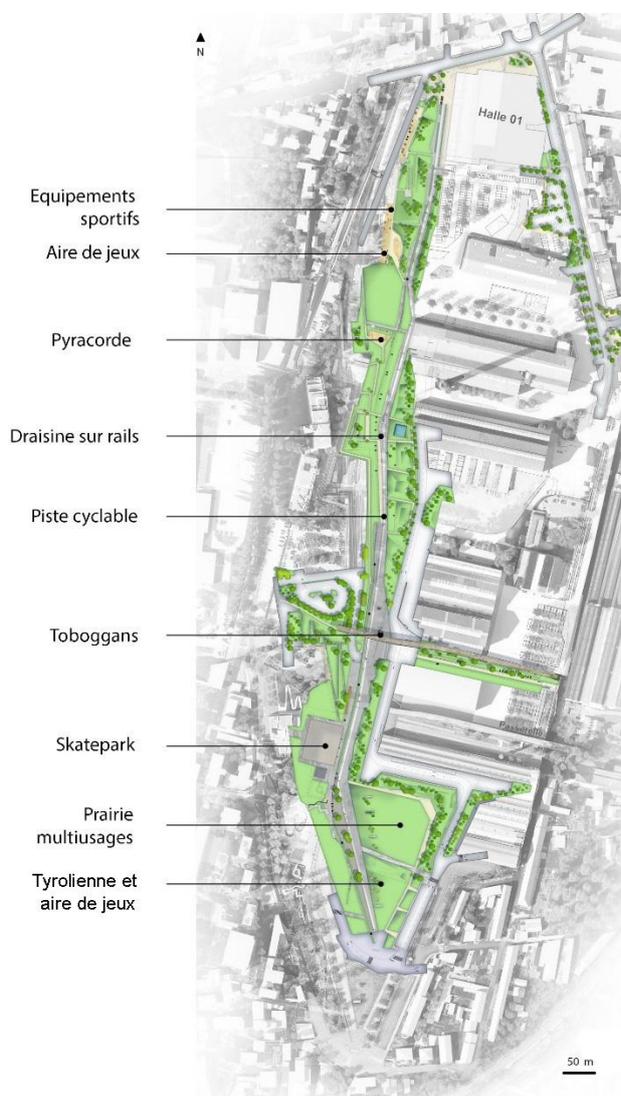


Figure 6 : Plan d'aménagement du parc urbain Novaciéries - Tranches 1 et 2 (Charlotte Macé, 2018, d'après un document de l'Atelier Villes & Paysages, 2017)

Au total, 8 millions d'euros ont été consacrés à la réalisation des 2 tranches du parc, Nord et Sud. La tranche Sud a momentanément ouvert en juillet 2017 mais elle a dû être refermée pour cause de légères dégradations et de faiblesse des plantations. La totalité du parc ouvrira au public en automne 2018.

II. 3.2.b. La récolte de l'avis citoyen : les méthodes de concertation utilisées

Un processus de concertation poussé a été mis en place pour ce projet, le sujet étant assez sensible au vu du contexte social. Cela s'est déroulé en plusieurs étapes. Lors des premières études lancées pour la planification de la ZAC, une première vague de concertation s'était heurtée à la réticence des habitants, encore trop meurtris par la fermeture des usines. Quelques temps plus tard, une seconde phase de concertation portant sur la totalité de la zone et menée par St-Etienne Métropole s'est révélée plus productive. Un concours d'idée a été lancé de 2005 à 2007 et un appel à projet Européen 9 (Europe Programme d'Architecture Nouvelle) -compétition biennale de jeunes architectes- en 2007 a permis de montrer aux habitants que le site avait un avenir à écrire. En l'espace d'un an et demi, plusieurs ateliers ont été réalisés, regroupant architectes, économistes, paysagistes locaux et autres acteurs divers. Un pré-listing d'orientations a été présenté à la population en réunion publique, avant la définition du programme.

Cap Métropole a également tenu à organiser de son côté une concertation adéquate à l'échelle du parc. L'établissement d'un programme souple et adaptable en 2012 a permis de donner de l'importance à la voix citoyenne : il y était spécifiquement demandé un travail de co-conception avec les Saint-Chamonais. Les réunions publiques, jugées peu propices à un échange riche et sujettes à l'éclatement de tensions, ont été avantageusement remplacées par une succession de balades urbaines pratiquées aux côtés de la maîtrise d'œuvre et d'habitants en phase AVP. Ce mode de communication plus chaleureux est plus adapté pour comprendre la vision de la population et travailler à l'élaboration du projet sur un pied d'égalité. Ces promenades, organisées le samedi matin, étaient promues par la presse locale ou par des avis distribués aux conseils de quartier. Ces balades ont majoritairement regroupé des personnes âgées et leurs petits-enfants. Les classes d'âges moyennes étaient peu représentées. Ces rencontres ont permis de questionner de plus en plus précisément les habitants au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion. Les premières balades ont été consacrées à la confirmation et la discussion des orientations pour le parc données par la ville et la MOA, puis ont été abordées plus tardivement les attentes spécifiques des usagers pour son aménagement, pour finir par une série de balades en fin d'AVP destinées à valider les suggestions de la MOE pour le projet.

Finalement, de nombreuses rencontres entre la MOE et les acteurs locaux ont permis de façonner un projet tenant compte de la richesse patrimoniale du site, mais aussi des souhaits d'une diversité de public d'âges différents représentés individuellement ou via divers organismes. Ainsi, Cap Métropole et l'Atelier Villes & Paysages ont collaboré avec une association de patrimoine de la vallée du Gier, une association de valorisation du patrimoine industriel, une association de programmation culturelle, une association de skateurs, les conseils citoyens de quartier, le conseil municipal des jeunes, les équipes des services de gestion de la voirie, de la sécurité et des espaces verts de la ville et, bien sûr, les usagers.

A partir de la phase PRO, le processus d'échange et de partenariat menant à la définition du projet a laissé place à une démarche plus informative. Les détails de l'aménagement étant fixés, la MOA et la MOE ont tenu à ce que les habitants se sentent toujours concernés par le projet et que leur enthousiasme ne vacille pas. Des visites du chantier ont donc été organisées avec des écoles, des collèges et des lycées pour expliquer l'avancement du projet et les balades urbaines se sont poursuivies pendant cette période. Après l'ouverture, finalement temporaire, de la tranche Sud du parc en 2017, Cap Métropole et l'Atelier Villes & Paysages ont pu recueillir l'avis des premiers usagers grâce aux délégués des conseils citoyens et par le contact direct avec les élèves et étudiants.

Un changement de municipalité survenu en phase DCE a remis en cause les méthodes de communication avec le public pratiquées pour les balades urbaines. Dès lors,

la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ne pouvaient plus communiquer avec les habitants que par le biais des délégués des conseils citoyens et de quartier et via des rencontres avec les élèves de 7 à 18 ans. Cette décision, bien que dégradant la richesse de l'échange, a permis de développer davantage les balades thématiques.

Les différentes phases de la concertation et le calendrier de la tranche 1 sont résumées sur la frise présentée en figure 7 :

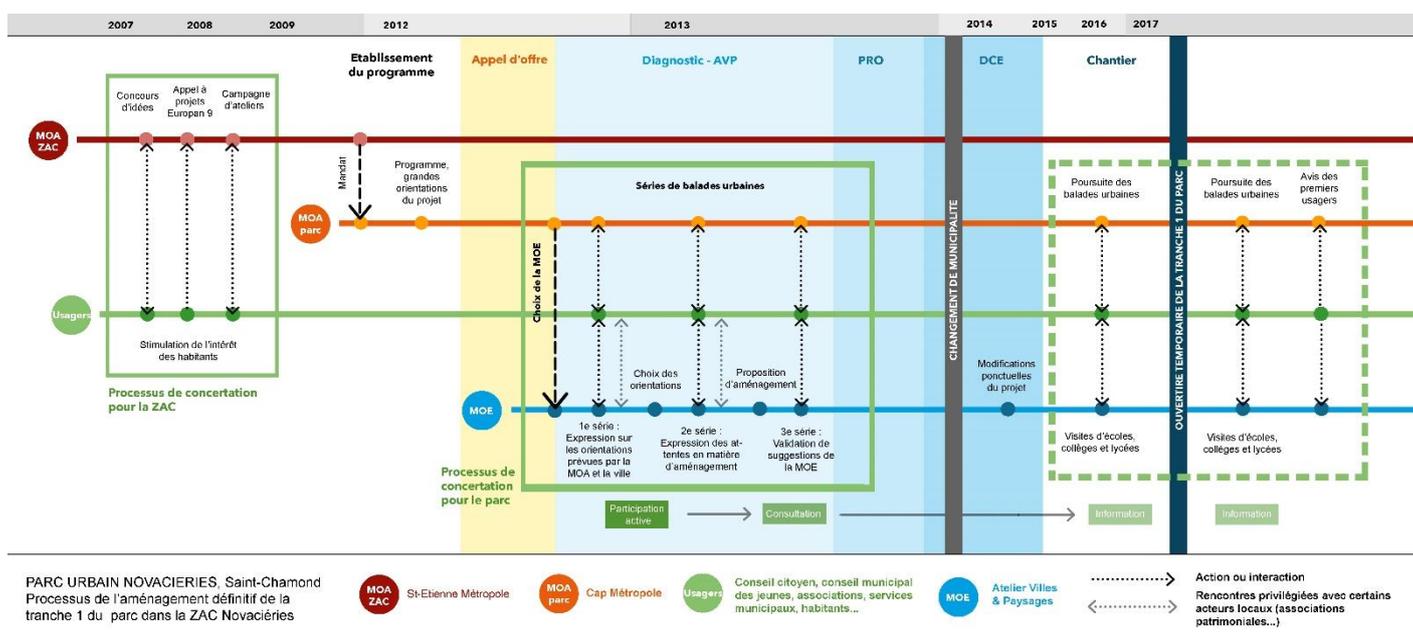


Figure 7 : Processus de concertation mis en place pour le parc urbain Novaciéries -Tranche 1 (Charlotte Macé, 2018)

II. 3.2.c. L'intégration de ces avis dans le projet

Afin de faire le bilan de cette stratégie de concertation, nous allons voir dans quelles mesures les demandes exprimées par le public ont été intégrées dans la phase de programmation et de conception.

En ce qui concerne la programmation, de grands axes stratégiques avaient été précédemment fixés pour la ZAC lors des premières études : Divertissement, Mobilité et Paysage-Patrimoine. Ces orientations, validées par la commune et St-Etienne Métropole, ont été globalement reprises dans le programme élaboré par Cap Métropole en 2012, sans demande spécifique de mobilier ou d'équipements. Le cahier des charges mentionne en revanche l'exigence d'un travail de co-conception avec les habitants, prouvant à ce stade que l'essentiel de la concertation devait être mené avec la MOE en phase conception. Ainsi, le programme a-t-il évolué de lui-même au fur et à mesure où cette co-conception portait ses fruits.

La maîtrise d'ouvrage a donc délégué à la MOE la définition des éléments les plus adaptés au site à la suite d'études de territoire et du processus de concertation. Nous pouvons affirmer ici qu'une très grande partie des demandes perçues à travers le dialogue avec les acteurs locaux a été prise en compte dans la conception du projet, globalement ou en termes d'équipements. L'Atelier Villes & Paysages a pris le parti de développer sur le linéaire du parc une multiplicité d'éléments attractifs et originaux motivant le déplacement et ponctuant le trajet. La caractérisation de ces ponctuations a été possible grâce à la définition des usages du parc travaillés avec les habitants. Certains équipements spécifiquement demandés par les associations et les Saint-Chamonais ont été installés suite aux échanges avec la maîtrise d'œuvre, dont une tyrolienne, un Pyracorde et un skatepark.

L'agence s'est cependant réservé le droit de mettre en place des équipements choisis par elle pour développer les usages identifiés avec les résidents tout en renforçant l'identité du site. C'est le cas des aires de jeux adaptées à plusieurs tranches d'âge, des toboggans, du mobilier sportif, des bains de soleil sur rail, une draisine... Elle a également exercé son rôle d'expert dans le choix des végétaux, qu'elle a adapté de manière à satisfaire les services techniques de la commune, tout en rendant hommage au riche passé du site. Les rails existants conservés et remplis de ballast ont été semés de plantes pionnières, marqueur des friches ferroviaires. L'atelier Villes & Paysages a également tenu à raviver le souvenir du Gier courant sous la zone industrielle en implantant des brumisateurs dans le parc. Elle a fait le choix de dédier une partie de la zone Sud à l'accueil de manifestations telles qu'un cirque, un cinéma de plein air, une brocante, etc. pour renforcer le dynamisme et l'attractivité du site.

Les échanges entre la MOE et les services techniques de la ville font aussi partie du processus de concertation. Ces acteurs ont d'autant plus d'influence que sans leur intervention, le projet pourrait ne jamais prendre la forme souhaitée. Le projet initial a dû, suite à ces rencontres, être simplifié pour assurer sa pérennité. Les brumisateurs n'ont finalement pas été installés par crainte de la mairie de dégradations et de problèmes sanitaires. Le projet a donc dû être adapté et la référence à la rivière a été possible grâce à l'ouverture de grilles sur le Gier. La maîtrise d'œuvre a bien respecté son rôle en révisant l'aménagement en fonction des souhaits de ses interlocuteurs.

La récolte des impressions des usagers post-réalisation est un bon outil pour constater l'échec ou la réussite de la stratégie de concertation. Dans l'ensemble, les remarques sont très positives et les habitants sont ravis d'avoir à leur disposition un pôle ludique sur mesure, les incitant à découvrir ce parc et redécouvrir leur ville. Les toboggans, la tyrolienne, la mise en lumière ainsi que la grande prairie ont beaucoup de succès. Seules les ouvertures grillagées sur la rivière souterraine du Gier ne sont pas comprises par tous et le manque d'ombre dû à l'implantation de baliveaux se fait encore sentir.

Ces retours, glanés auprès des habitants, des élus, et sur observation, tendent à appuyer la réussite du projet. Chacun est réellement satisfait et les habitants s'approprient déjà le site.

Le seul bémol réside dans les dégradations survenues peu après l'ouverture du site. Les toilettes ont été vandalisées et le ballast mis en place a été transformé en projectile par les enfants. Ce dernier sera supprimé avant la réouverture du parc fin 2018.

Dans le cas de ce projet de parc imbriqué dans la requalification plus globale d'une vaste zone industrielle en cœur de ville, la captation des attentes à l'échelle locale a été mise en œuvre principalement en phase de conception, en collaboration avec la maîtrise d'œuvre. Seules quelques études et enquêtes préalables auprès des habitants ont été réalisées avant le lancement de l'aménagement définitif du parc par différents organismes chargés de la planification urbaine de la ZAC ou par Saint-Etienne Métropole, qui a multiplié les ateliers pour tenter d'intéresser la population à cette problématique. Les premières orientations alors esquissées pour le parc ont été reprises par Cap Métropole, mandaté pour suivre cette partie du projet. Un cahier des charges peu contraignant a permis à la maîtrise d'œuvre de s'approprier le projet, qu'elle a construit main dans la main avec les acteurs locaux autour de

balades urbaines. La phase de conception terminées, les habitants ont été tenus au courant de l'avancement des travaux grâce à la poursuite de ces balades sur le site.

Bien que le parc Novaciéries ne corresponde pas initialement à la promenade densément végétalisée idéalisée par les citadins, la mobilisation des acteurs locaux et des maîtrises d'œuvre et maîtrises d'ouvrage ont permis de donner à ce site un intérêt propre, qui, loin d'isoler de la ville et du travail quotidien des habitants, met en valeur ce patrimoine et le transforme en cadre qualitatif incitant à la détente. Le regard sur les industries est modifié par une vision plus ludique apportée par les équipements tels que les aires de jeux ou les toboggans, et une nouvelle centralité est octroyée au parc par la présence d'un espace libre propice au déroulement de manifestations diverses.

Les dégradations minimales observées après livraison de la tranche 1 ne sont pas la conséquence d'une mauvaise concertation, mais seulement de paris pour honorer mémoire du site qui n'ont malheureusement pas marché. Cela permet toutefois d'en tirer des leçons pour les prochains aménagements, en gardant à l'esprit qu'un même projet pourrait évoluer très différemment en fonction du contexte spatial et social.

A travers ces cas d'études illustrant deux exemples de promenades urbaines actuelles, nous observons deux processus de concertation très poussés menés de façons distinctes. Pour chacun de ces projets, la volonté de créer un aménagement répondant aux désirs des habitants était réelle et les maîtrises d'ouvrage ont veillé à organiser divers moyens d'échange entre les habitants et les professionnels chargés de la programmation et de la mise en œuvre du projet. Chacune de ces stratégies de concertation possède ses forces et ses faiblesses :

Dans le cas de Tremblay, une attention toute particulière a été accordée à l'élaboration du programme, qui regroupait l'ensemble des volontés des acteurs locaux pour le renouveau du parc. Des actions de consultations et des marches menées par la mairie ont été complétées par l'intervention d'une AMO spécialisée qui a approfondi les démarches de concertation de manière à faire participer concrètement les habitants au projet. C'est donc une captation exemplaire des besoins des habitants qui a été réalisée sur un public large et varié. L'aboutissement à un programme très précis recueillant toutes les attentes des citoyens permet d'espérer un aménagement correspondant parfaitement aux besoins, quelle que soit la MOE sélectionnée. Le revers de cette précision programmatique réside dans la réduction de la marge de manœuvre de la MOE dans la conception de l'aménagement. La description précise des différentes ambiances à mettre en place, le type de mobilier à implanter et leur emplacement sont des exemples des exigences prescrites par le cahier des charges (comme on peut le voir sur l'annexe VI), réduisant de beaucoup le rôle d'expert attendu classiquement de la part de la MOE. Elle est ici presque réduite à une simple mission de dessin d'un projet déjà esquissé. C'est alors à elle de savoir prendre du recul et d'apporter cette expertise en tranchant sur des situations pour lesquelles le compromis ne serait pas judicieux. L'arrêt presque total de la concertation sur le projet au stade de conception pose un autre problème : l'agence BASE, sélectionnée sur concours, propose un aménagement ne respectant pas totalement le cahier des charges pour répondre le mieux possible à d'autres points essentiels (notamment la suppression de la butte, chère aux Tremblaysiens). Les habitants, peu au courant de ces changements survenus sans leur concours pendant la phase de conception, peuvent mal accueillir ce projet et se sentir trompés après tous les efforts fournis pour communiquer leur avis à la mairie. De plus, en l'absence d'une continuité dans la concertation, l'enthousiasme de la population pour le renouveau du parc peut plus rapidement retomber du fait des délais entre la programmation et la réalisation concrète du projet. Dans ce cas, la co-construction peut être permise de réimpliquer les habitants dès la phase de chantier.

Dans le cas de Novaciéries, la démarche inverse a été adoptée : une programmation peu contraignante a permis à la MOE de bâtir un projet main dans la main avec les acteurs locaux. La maîtrise d'ouvrage a facilité cette liberté de manœuvre de l'atelier Villes & Paysages en accompagnant et encourageant les discussions et les échanges avec les citoyens, qui ont jeté les bases du contenu du projet. Le processus de concertation, mêlant ici participation active en phase AVP, information en cours de chantier et retour sur le vécu des habitants après ouverture, est très complet et permet d'impliquer et d'engager les riverains vis-à-vis du site. La discussion avec la MOE leur permet de comprendre et de prendre part à certaines décisions délicates pour l'intérêt général, ce qui facilite l'acceptation du projet. La population se sent concernée par l'avenir du parc et les habitants se considèrent à juste titre comme ses co-concepteurs. Ils sont les premiers usagers de cet espace qu'ils ont contribué à créer et sont les ambassadeurs du projet auprès des habitants de la commune. Cette souplesse de programmation peut cependant poser problème dans le cas où la MOE retenue est réticente par rapport à la concertation et qu'elle ne souhaite pas s'investir plus que le minimum légal. Dans ce cas, les aspirations des habitants risquent d'être mal évaluées voire occultées et même une maîtrise d'ouvrage impliquée organisant des ateliers de co-conception obtiendra de piètres résultats si la MOE ne fait pas d'efforts pour écouter la voix des habitants. Les retours sur le parc Novaciéries montrent toutefois que si celle-ci est impliquée, le projet est une vraie réussite pour les acteurs du projet comme pour les usagers.

La réalité de la concertation est très variable dans les projets, mais ces exemples permettent d'entrevoir la diversité des stratégies employées et de mettre en lumière les points de vigilance à observer.

III. Recommandations : les améliorations possibles pour satisfaire tous les acteurs du projet

Les résultats observés en II.B. laissent entendre que la mixité des zones présentes en un seul lieu pourrait garantir la réussite du projet, chaque usager s'y retrouvant et pouvant s'approprier la promenade comme bon lui semble. Nous avons conclu suite à l'analyse du questionnaire que l'attractivité d'une promenade peut également être assurée par la simple mise en place d'un cadre végétal de qualité. Lorsque les citoyens s'expriment de manière générale sur leurs envies quant à l'aménagement d'un lieu de promenade idéal, le besoin en services spécifiques tels que les aires de jeu et les équipements sportifs paraît relativement limité. Or, dans le cas d'un projet concernant particulièrement leur commune et impactant leur vie quotidienne, les demandes fusent pour l'installation de mobilier très spécifique (skateparks, structures ludiques...) et la végétalisation massive des lieux ne semble plus être la préoccupation principale des citoyens. Il semble donc que lorsque les usagers ne sont pas directement concernés par un projet local, ils expriment des attentes sensiblement différentes.

Il est donc très important de ne pas négliger la concertation à l'échelle locale et ne pas se contenter d'une consultation légère venant appuyer des tendances générales perçues à travers d'autres projets, ce qui peut mener à l'échec. Une analyse fine des demandes locales doit être privilégiée.

Finalement, n'importe quel espace peut devenir un lieu de promenade relaxant si l'on y trouve un parcours dépaysant, permettant au promeneur de se libérer de ses préoccupations quotidiennes. Cela peut se concrétiser par une rupture visuelle et sonore avec la ville, ou simplement en offrant sur le paysage urbain un regard différent (valorisation patrimoniale...). L'installation d'équipements ludiques peut également permettre de procurer à l'usager le sentiment de déconnexion recherché.

III. 1. Poids des acteurs

Les MOA publiques font appel à la concertation pour réunir les trois ingrédients d'un projet réussi : le pouvoir (collectivités), l'expertise (maîtrise d'œuvre), et le savoir d'usage (habitants). C'est la captation de ce dernier qui peut prendre de nombreuses formes et être développée à différents degrés (Nez, 2015). Le rôle de chacun de ces acteurs est nécessaire au bon déroulement du projet : la MOA va lui donner de l'ambition et de l'ampleur, la MOE porte un regard pragmatique sur ces exigences et la voix des usagers permet, quant à elle, de façonner un aménagement viable. C'est pourquoi aucun d'entre eux ne doit être négligé et la concertation ne doit pas restreindre de quelque manière que ce soit le champ d'action de l'un ou de l'autre.

La MOA a cependant le rôle le plus important dans le projet, non pas en terme qualitatif mais en termes de pouvoir. C'est elle qui donne les orientations du déroulement du projet en choisissant d'y intégrer de manière plus ou moins développée la participation citoyenne. Sans son impulsion initiale pour mobiliser le public, il devient plus difficile pour la maîtrise d'œuvre de porter seule le dialogue avec les habitants pour le reste du projet. Bien que l'avis des usagers soit très précieux, ceux-ci n'occupent cependant qu'un rôle de second plan car ils sont très dépendants de l'action des MOA et MOE pour pouvoir faire entendre leur voix.

III. 2. Ecueils à éviter pour la MOA, la MOE et les usagers

Certaines attitudes sont à proscrire lors des échanges inter-acteurs durant les processus d'aménagement concertés car ils rendent improductifs les efforts faits par chacun. Les trois entités présentées ci-dessus peuvent toutes avoir une action à leur niveau pour limiter ces pratiques contre-productives.

III. 2.1. Attitudes à éviter pour la MOA

D'après Héloïse Nez, trois arguments peuvent motiver les MOA à mettre en place de la concertation sur un projet : une vision managériale, dans laquelle l'adéquation entre services techniques et habitants assure un projet viable dès sa mise en place ; une véritable préoccupation sociale pour le bien-être des habitants ; ou enfin une simple approche politique lors des périodes de crise où cette marque d'attention à la parole citoyenne a pour but d'apaiser les tensions (Nez, 2015). Cette dernière raison, bien que pouvant momentanément calmer les esprits, ne mène à rien d'intéressant pour le projet, les pouvoirs publics étant souvent trop concentrés sur l'objectif plus large qu'ils visent pour s'investir sincèrement dans le projet.

Des raisons politiques pourraient également amener les MOA à privilégier des modes de concertation laissant moins à l'habitant la possibilité de s'exprimer ou de faire évoluer le projet significativement. Le choix de la réunion publique est notamment une forme de concertation informative laissant peu de place à la co-conception. Certaines collectivités emploient cette technique dans la crainte d'un refus net des habitants lorsque la commune est soumise à des tensions politiques et sociales. En réalité, le choix de ce mode de concertation participe souvent à envenimer la situation et les tensions initiales, si elles existent, s'en trouvent renforcées. Les citoyens méfiants vont percevoir là une volonté délibérée de la commune de les mettre en retrait (Touche, 2018).

Il ne serait pas non plus raisonnable de la part des MOA de s'impliquer très sérieusement et de construire ou de laisser construire par les habitants et la MOE un projet complexe qui ne saurait être viable ou entièrement réalisé du fait d'un manque de moyen. Une contrainte budgétaire ou technique est souvent à l'origine de simplifications plus ou moins massives du projet initial et une campagne de concertation disproportionnée par rapport aux moyens finaux mène à des déceptions du public.

Les MOA doivent aussi résister à une volonté trop forte de satisfaire, quoi qu'il en coûte, chacun des acteurs locaux ayant pris part à la concertation. Lorsque surviennent des conflits d'intérêt, par exemple entre piétons et automobilistes, le compromis, bien que tentant, peut ne pas être adapté à la situation et ne satisfaire finalement ni les uns ni les autres. C'est à ce moment-là que la MOA doit assumer pleinement son rôle de décideur et trancher pour l'une ou l'autre solution (Nez, 2015).

Les MOA peuvent aussi être tentées de mener une concertation très poussée visant à recueillir les avis des usagers via de nombreuses discussions et rencontres, mais il ne faudrait pas que les décisions finales pour l'aménagement soient laissées aux mains des seuls habitants. La MOE doit avoir son mot à dire durant la phase de conception, ce qui n'est pas toujours le cas. Si la MOA lui impose trop de contraintes issues de décisions prises entre elle et les citoyens, cela peut mener à une dévalorisation du travail des maîtres d'œuvre qui ne sont plus autorisés qu'à coucher sur papier une longue liste d'éléments choisis de toute pièce par le public. En laissant ainsi de côté le rôle d'expert de la MOE, la MOA expose le projet à des faiblesses et des dysfonctionnements.

III. 2.2. Attitudes à éviter pour la MOE

Les MOE peuvent aussi être parfois la cause de situations délicates. Lorsque la MOA leur a imposé un riche programme établi suite à des longs échanges avec le public, elles peuvent décider de ne pas respecter la totalité du cahier des charges pour mieux répondre aux principaux objectifs du projet, au détriment d'objectifs plus secondaires. Cette attitude, bien que fruit de l'expertise de professionnels, peut être mal accueillie par les habitants qui avaient dessiné et validé avec la collectivité le projet idéal à leurs yeux. Ils peuvent alors se sentir trahis et abusés, estimant avoir perdu leur temps pour penser un aménagement qu'ils trouvent remanié plus ou moins fortement.

III. 2.3. Attitudes à éviter pour les usagers

Les usagers peuvent eux aussi adopter des attitudes néfastes à la réussite de la concertation. Il arrive que les discussions réunissant MOA, MOE et habitants tournent au conflit de voisinage ou que chacun tente de faire primer ses intérêts personnels sur l'intérêt général. Certaines personnes mal intentionnées peuvent également profiter de ce moment d'échange privilégié avec les pouvoirs publics pour exposer leur animosité envers l'Etat et les décideurs. S'ensuit un débat conflictuel et stérile où la voix citoyenne n'est pas correctement représentée. Il est de ce fait important de mobiliser le plus large public possible pour limiter ces débordements. Si les agitateurs se sentent en minorité, ils ne supplanteront pas la parole de résidents venus prendre part à l'avenir de leur commune.

Même dans le cas où ces problèmes seraient inexistantes, la voix des acteurs locaux doit être prise en compte avec un certain recul. Il n'est pas rare qu'une ou deux catégories de personnes soient majoritairement représentées (notamment les personnes âgées et les jeunes enfants) lors des rencontres en concertation, d'autres quasi-absentes, et que ce déséquilibre ne permette pas d'évaluer objectivement toutes les demandes à travers un échantillon complet de la population (Maythinie Eludut, 2018). Les individus présents peuvent alors se projeter pour les absents en faisant part de besoins d'équipements qu'eux-mêmes n'auraient pas utilisés. Ainsi, une personne âgée sans petits enfants peut demander l'installation d'aires de jeux car elle se met à la place des familles qui pourraient en avoir besoin. Il pourrait cependant déjà exister une aire de jeux proche dont cette personne n'aurait pas connaissance. Bien que partant d'une initiative louable, l'ensemble de ces demandes faites au nom d'autrui vient perturber la captation des besoins réels pour un espace. Il faudrait plutôt trouver d'autres moyens de cibler les différentes catégories de population que l'on souhaite interroger.

III. 2.4. Pratiques et comportements généraux inappropriés

Une des erreurs à ne pas commettre par la MOA et la MOE lors d'un processus de concertation est d'accorder un poids trop important aux groupes d'influence tels que les associations ou les conseils de quartier, au détriment des habitants pris individuellement. Ces organismes, pourtant favorisés comme interlocuteurs privilégiés par le cadre législatif, filtrent de manière hétérogène l'information, consciemment ou non, pour réserver la parole à des membres plus compétents ou impliqués (Nez, 2015). Il est donc toujours important de mettre en place des dispositifs complémentaires permettant de capter les souhaits de l'individu en tant que tel, comme cela a été fait à Tremblay et St-Chamond. Il ne s'agit pas ici

de dénigrer les avantages de l'échange avec ces organisations, qui ont le mérite de rassembler et synthétiser les avis et ressentis d'un échantillon de population, mais simplement de souligner leur représentativité partielle.

Pour finir, le manque de volonté de la part de la MOA, de la MOE ou des usagers peut être catastrophique pour le projet. Hélène Touche, travaillant à l'agence d'urbanisme de Toulouse, témoigne d'échecs observés lors de manques flagrants d'implication des maîtres d'ouvrage dans le processus participatif, subissant l'obligation légale (Touche, 2018).

La figure 8 ci-dessous récapitule les différents écueils à éviter sur lesquels chaque acteur a le pouvoir d'agir :

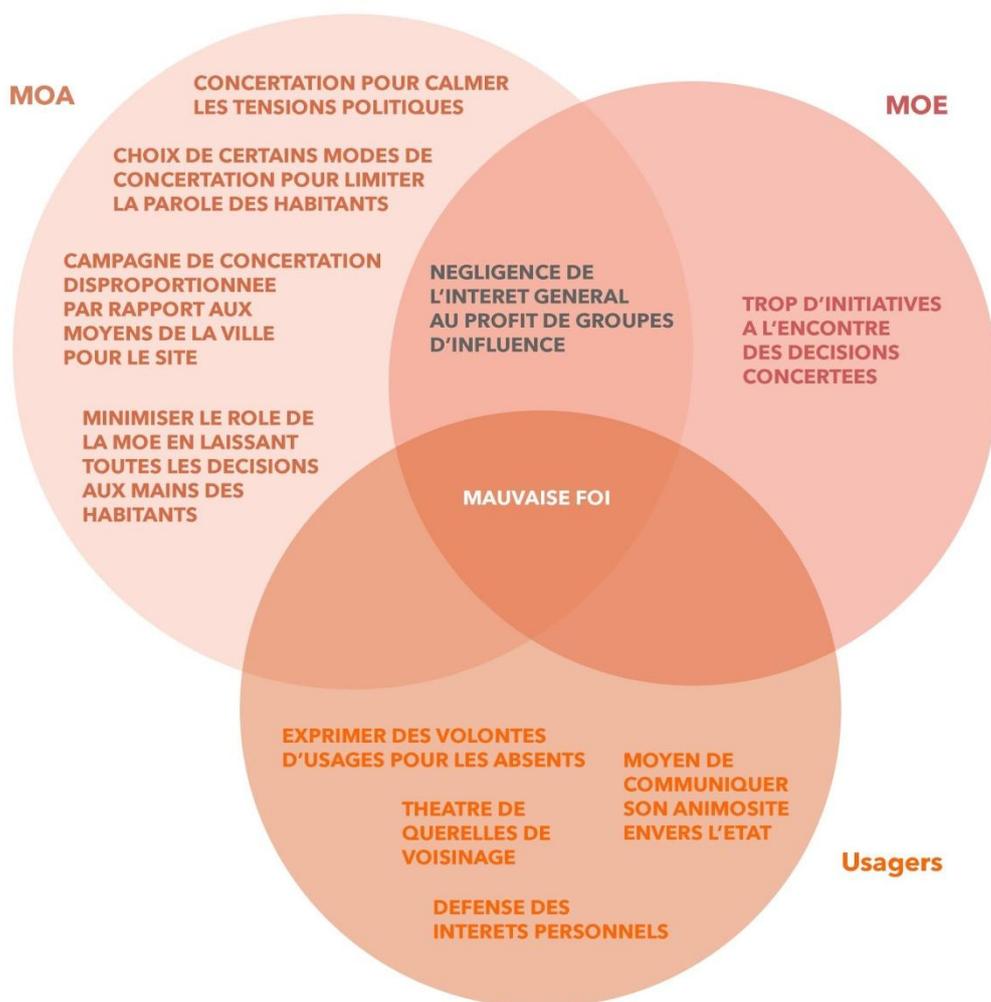


Figure 8 : Écueils à éviter pour la réussite d'un projet concerté (Charlotte Macé, 2018)

III. 3. Pratiques à encourager pour la MOA, MOE et les usagers

Il existe parallèlement de nombreuses pratiques ayant fait leurs preuves pour l'efficacité et la qualité de la concertation, que chaque acteur a le pouvoir de répandre et de répéter.

III. 3.1. Leviers d'action de la MOA

Comme nous l'avons vu précédemment, la MOA impulse une dynamique et fixe les bases du déroulement de la concertation. Pour assurer la réussite du projet, elle doit user de son pouvoir de décideur en étant moteur de la participation citoyenne et en la portant jusqu'aux plus hauts degrés possibles. Si elle n'a pas les compétences pour chapeauter l'ensemble de la concertation, elle peut faire appel à un organisme d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé.

La MOA peut décider de sonder les habitants et/ou de les informer préalablement au lancement d'un nouvel aménagement. Cela permet tout d'abord de récolter des impressions qui pourront guider le choix des formes de concertation à mettre en place par la suite, mais cela est aussi un moyen de mobiliser les futurs usagers pour le projet à venir.

Il peut également être très intéressant pour la MOA de réaliser des études d'observation en complément des informations recueillies via le dispositif de concertation. C'est sur la base d'un constat de décalage entre le vécu et le raconté que la ville de Lyon a décidé de mettre en place une "méthode lyonnaise d'aménagement" toute particulière. Dans les années 1990, la requalification de certains espaces publics de la ville s'avère nécessaire. Une campagne d'observation des usages et d'enquêtes a été menée sur les lieux à réaménager. Les pratiques et les habitudes des riverains dans ces lieux ont été répertoriées, ainsi que la perception de ces espaces par les usagers. La méthode d'observation a été mise en place de façon à compléter les témoignages des citoyens qui pourraient occulter volontairement ou non une partie de leurs pratiques. Son but est d'aller au-delà des "discours convenus". L'objectif était de percevoir les usages dans leur diversité pour créer une aussi grande variété de projets, sans uniformiser les aménagements. La récolte d'information a suivi plusieurs protocoles très précis et complémentaires, menés par la Communauté Urbaine de Lyon. Des bureaux d'études spécialisés ont ainsi mis en œuvre trois méthodes : une "saisie du quotidien", approche fonctionnelle par l'observation des trajets influencés par l'aménagement ; une "observation générale" concernant le fonctionnement global du quartier, les points forts et les points faibles du site ; et une "observation ciblée" très détaillée, décrivant qualitativement les pratiques. Les données récoltées ont servi à l'élaboration du cahier des charges, et une dernière phase d'observation du projet livré a été planifiée de manière à évaluer la pertinence de cette méthode (Voisin, 2001). Une implication politique exemplaire a permis de développer ces techniques d'observation complémentaires à l'enquête ou à la parole et d'apprécier la réalité du terrain et des pratiques. Cette méthode est fortement conseillée pour des espaces publics urbains d'envergure pour faire une synthèse très complète des attentes et attitudes des résidents. Cela n'est cependant applicable que pour des lieux à requalifier, et demande un fort investissement en temps et en moyens.

III. 3.2. Leviers d'action de la MOE

Lorsque la teneur des formes de concertation a été choisie par la MOA, la MOE peut toujours effectuer un travail complémentaire en rencontrant des acteurs présents ou non aux discussions communes avec la MOA pour échanger de manière plus fine sur certains aspects du projet. Dans le cas de Novaciéries, la MOE a rencontré, entre autres, des associations patrimoniales qui leur ont fourni des informations sur le passé et les particularités du site. Cette attitude de recherche de l'échange doit également être encouragée si la MOA ne prévoit que le minimum pour répondre aux obligations légales en matière de concertation.

Il peut également être très intéressant de favoriser en tant que MOE, dans la mesure du possible, la co-construction du projet avec les habitants. Cela signifie aménager certaines phases du chantier pour que les usagers puissent apporter eux même leur pierre à l'édifice en termes plus concrets. Quel qu'ait été le déroulement de la précédente concertation, ce système de co-construction permet de mobiliser ou remobiliser les citoyens et amorcer leur appropriation du site, assurant une transition entre la conception à l'état de plan et l'usage de l'aménagement livré.

III. 3.3. Leviers d'action des usagers

Les usagers peuvent aussi améliorer l'efficacité des dispositifs de concertation en devenant force de proposition. Ils peuvent, sans attendre d'être sollicités par des MOA, faire remonter des problèmes ou des suggestions auprès des pouvoirs publics grâce notamment à la voix d'associations ou de conseils de quartier. Si leur mobilisation est conséquente, ils peuvent devenir les initiateurs d'un projet sur leur commune.

III. 3.4. Leviers d'action communs

Le choix des moyens de concertation se fait soit par la MOA seule ou aidée d'une AMO, soit par une décision commune entre la MOA et la MOE s'arrêtant sur la forme des échanges avec les habitants ainsi que leur fréquence. Quel que soit le décideur, il est fortement conseillé de diversifier au maximum les formes d'échanges et d'utiliser à bon escient différents types de réunions (réunions publiques, ateliers, visites de site, questionnaires...) en fonction du degré d'avancement du projet et des informations qu'on souhaite obtenir. Cette diversification des moyens de communication va permettre de capter des données plus riches et de cibler différents types d'acteurs, en collectif ou en individuel. Les formes de concertation les plus riches en échanges sont sans doute les balades sur site regroupant la MOA, la MOE et les habitants. La parole se libère car les professions et rôles de chacun sont mises au second plan, la discussion est dès lors plus égalitaire et l'échange plus enrichissant.

Dans la même optique que la co-construction, une campagne de concertation informative peut être menée par les MOA et MOE pendant les phases de chantier voire même au-delà de la livraison du projet. Cela permet tout d'abord de tenir en haleine les habitants et de les intéresser jusqu'à ce qu'ils puissent réellement devenir usagers du lieu ; cela permet également à la MOA et la MOE d'avoir un retour sur la réussite ou l'échec de certains aspects de la concertation en recueillant les avis et d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

Les pratiques à encourager à l'échelle des différents acteurs sont résumés dans la figure 9 ci-dessous :

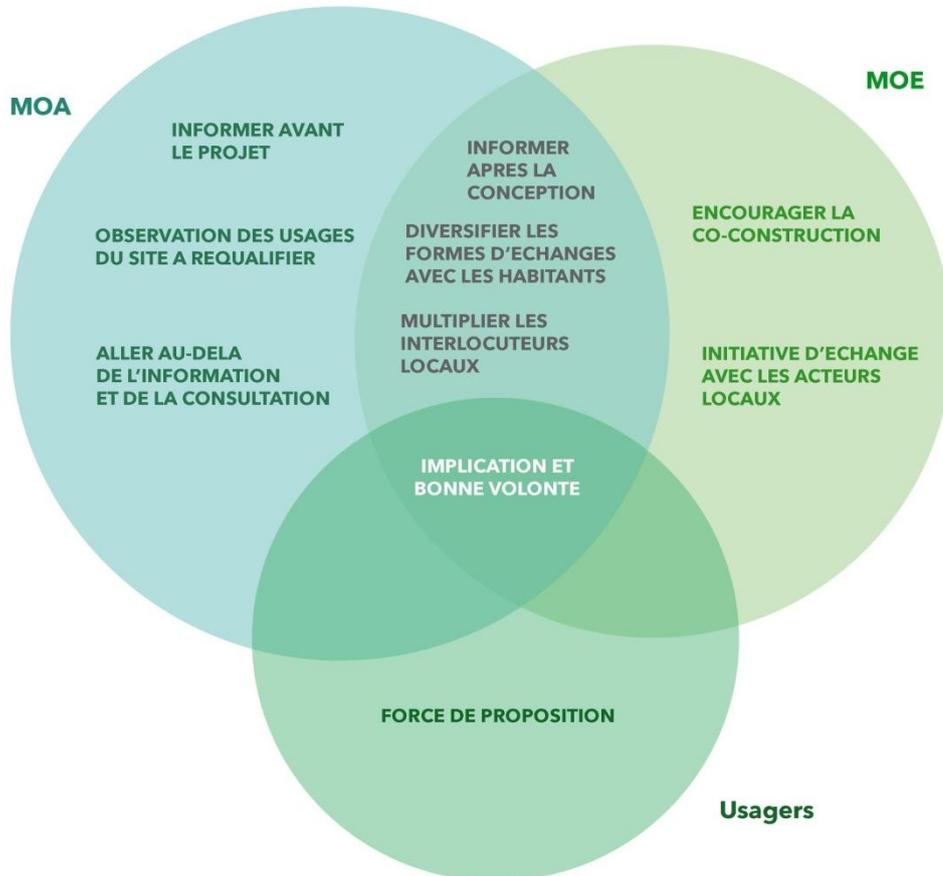


Figure 9 : Pratiques à encourager pour la réussite d'un projet concerté (Charlotte Macé, 2018)

Il ressort ainsi qu'une concertation complète et bien menée grâce au choix des bons outils et à une bonne gestion dans le temps mène à la réalisation de projets adaptés et acceptés par les habitants. Les deux parcs étudiés montrent qu'il ne faut pas négliger l'intervention des usagers ni dans la phase programmatique, ni dans la phase de conception et qu'il faut procéder à une campagne d'information en amont puis pendant le chantier pour impliquer les habitants jusqu'au bout et assurer ainsi un bon usage des lieux.

CONCLUSION

L'objectif de ce travail était d'apprécier l'écart ou la cohérence existant entre les commandes publiques d'aménagement de promenades et les attentes des futurs usagers du site. Un échantillon de population a été interrogé pour dégager des tendances générales d'aménagement tandis que deux projets ont été étudiés plus particulièrement pour rendre compte de la réalité des processus d'aménagement à échelle plus locale.

Nous avons vu au travers de cet exposé que les promenades sont des lieux multifonctionnels qui font partie du quotidien de chacun, quel que soit l'âge, le sexe ou la profession de l'individu. Ces espaces accueillent une grande diversité de pratiques individuelles ou collectives, dont l'intensité varie au cours de la journée et de la semaine. Le véritable enjeu pour les MOE ou les MOA établissant le cahier des charges est de se trouver dans une posture d'équilibre entre espaces isolés, libres ou de rencontre, riches en mobilier sophistiqué ou a contrario à l'ambiance naturelle et préservée, etc. La polymorphie de ces espaces ne doit pas être perdue de vue lors de leur aménagement mais il ne pourra être réussi qu'avec une bonne prise en compte du contexte à l'échelle locale.

Nous nous apercevons que de nombreuses démarches participatives sont possibles pour recueillir la voie citoyenne et l'intégrer à divers degrés au projet en fonction de la volonté de la maîtrise d'ouvrage. On remarque de plus en plus d'investissement de la part des collectivités pour tous les aménagements d'envergure, gage de réussite des projets, comme on a pu le constater à travers les exemples étudiés. L'obligation juridique de pratiquer la concertation est prise à bras le corps par les MOA qui font maintenant apparaître régulièrement dans les cahiers des charges des exigences de co-conception s'ils n'ont pas déjà mené leurs propres stratégies de concertation durant la programmation.

Il semblerait qu'il n'y ait finalement pas de réel écart entre les attentes des habitants concernant les promenades et leur programmation ; les équipements, éléments ou points d'intérêt qu'on y trouve sont justifiés. Dans le cas où des compromis ne peuvent être évités, l'enjeu de la concertation est de faire accepter ces décisions auprès du public en raisonnant avec eux de manière à ce que chacun prenne conscience des raisons ayant motivées ces choix. C'est de cela dont dépend la réussite du projet dans le futur. Dans tous les cas, la concertation permet de garantir un usage immédiat du site par des citoyens se sentant responsables et impliqués dans l'aménagement (Nez, 2015).

Le dialogue avec les futurs usagers doit être maintenu depuis le lancement du projet et sa programmation jusqu'à la fin du chantier voire au-delà. La poursuite de cet échange après l'ouverture du site permet de faire un retour sur expérience et constater les réussites ou échecs de la concertation mise en place, ce qui peut contribuer à former une base de données pour l'avenir.

Deux étapes clés sont donc déterminantes pour la réussite d'un projet concerté : l'implication des habitants lors de sa conception et/ou, suite à la conception, l'adhésion des usagers au projet en favorisant son appropriation (de manière informative ou en les impliquant dans la co-construction). La réussite sera d'autant plus grande que l'équilibre des rôles et du poids de des trois principaux acteurs du projet sera respecté : la MOA, la MOE et les usagers.

L'étude du cas des promenades mène à des conclusions valables pour tout aménagement d'espace public d'ampleur.

Ces résultats et conclusions pourraient cependant être affinées si l'on améliorait certains points méthodologiques.

Bien que le questionnaire à destination des citoyens ait permis d'obtenir certains résultats, toutes les catégories sociales ou classes d'âges n'ont pas été équitablement

représentée. Cette faiblesse, due au mode de diffusion du questionnaire et à la durée durant laquelle il a circulé, ne permet pas d'affirmer que l'ensemble des résultats soient vraiment représentatifs des différents profils d'utilisateurs. Il a, par exemple, été difficile de capter l'opinion des retraités, moins actifs sur les réseaux sociaux, ou encore la population la plus susceptible d'utiliser certains équipements comme les aires de jeux, à savoir les 35-45 ans, ce qui a manqué pour évaluer le réel intérêt de ce type d'éléments dans les promenades. Une grande partie des individus ayant répondu au questionnaire était paysagiste ou étudiant dans ce domaine. Cela a pu influencer les résultats par un regard professionnel sur cette thématique. Il aurait également été intéressant de dissocier les réponses du panel en fonction de la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartient chaque individu, mais les données récoltées sur les professions des sondés n'ont pas permis de traiter les informations à un tel degré de précision. D'autres données obtenues via ce questionnaire n'ont pas pu être analysées et intégrées à la réflexion et mériteraient une étude plus approfondie. C'est notamment le cas de l'évaluation de l'attractivité d'un lieu par la fréquentation malgré la distance au domicile ou encore de l'interprétation des résultats en fonction de la taille de la ville de résidence. On pourrait aussi remarquer que les questions posées dans le sondage ne l'ont pas été de manière optimale pour l'analyse des données mais ont été établies afin de ne pas soumettre un questionnaire trop lourd aux participants. Les interprétations faites des réponses aux questions ouvertes sont également à nuancer car leur analyse peut être subjective.

Il a été compliqué d'interroger tous les acteurs dont le témoignage aurait pu enrichir la réflexion sur cette problématique. Des changements de poste au sein des MOA et MOE n'ont pas facilité la récolte d'information et certaines personnes ont été difficiles à contacter du fait des périodes de vacances.

Le choix des entretiens semi-directifs pour les MOA et MOE a permis d'obtenir une plus grande quantité d'information et de souligner des éléments pertinents du projet mais il a été difficile de maîtriser le cours de la conversation et de réorienter le débat vers certains sujets, pour lesquels il a été compliqué d'obtenir une réponse claire. Les entretiens, menés majoritairement par téléphone, n'ont pas pu être enregistrés, ce qui a pu mener à une perte partielle de données.

Il aurait pu être intéressant de confronter à ces visions de collectivités et d'entreprise le point de vue des habitants qui ont précisément été impliqués dans les processus participatifs étudiés. Malheureusement les délais impartis n'ont pas permis un tel approfondissement.

La recherche bibliographique de références en matière de concertation aurait pu être plus poussée si les délais l'avaient permis. Les recommandations et modèles en auraient été plus précis et développés.

Les solutions proposées à l'issue de ce travail présentent cependant certaines limites. Ces résultats n'ont pas valeur générique et ne sont pas forcément valables pour toutes les typologies de projet, chacun d'entre eux ayant un caractère unique. Leur superficie est, par exemple, un facteur déterminant dans le choix de la concertation et de l'énergie déployée pour la mettre en place. Les moyens des pouvoirs publics peuvent être localement limités. Le contexte social et politique va également influencer ce choix. Les deux exemples traités ici ne sont pas forcément représentatifs de tous les aménagements.

Finalement, la planification d'une promenade qualitative en ville peut être un moyen de redonner l'habitude au citoyen de pratiquer l'espace public pour la détente, puis de réinvestir peu à peu les rues, où de nouveaux types de projets de cœurs de ville équipés se développent, comme dans la ville de Condom dans le Gers.

BIBLIOGRAPHIE

ATELIER PARISIEN D'URBANISME. Mai 2011. *L'espace public parisien au XXI^e siècle*. 108 p. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.apur.org/sites/default/files/documents/APBROAPU527.pdf>

BECK, Robert. Février 2009. La promenade urbaine au XIX^e siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Vol. 2, n^o 116-2, p. 165-190.

DAUTRESME, Olivier. Janvier 2001. « La promenade, un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIII^e siècle ». *Histoire urbaine* [en ligne]. Vol. 3, n^o 1, p. 83. DOI 10.3917/rhu.003.0083.

DELAIRE, Yves. 2002. Les dispositifs de concertation : le point sur la législation française. *Les cahiers du DSU*. Vol. 9, p. 6-8.

DELBAERE, Denis. 2010. *La fabrique de l'espace public : ville, paysage et démocratie*. Paris : Ellipses. La France de demain. ISBN 978-2-7298-6158-2. HT169.F7 D449 2010.

ETLIN, Richard. 1977. L'air dans l'urbanisme des Lumières. *Dix-huitième siècle*. n^o 9, p. 123-134.

LAVADINHO, Sonia. 2011. *Le renouveau de la marche urbaine : Terrains, acteurs et politiques*. Thèse en Géographie : Ecole Normale Supérieure de Lyon. [Consulté le 26 août 2018]. Disponible à l'adresse : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00737160/file/LAVADINHO_Sonia_2011_these_VD.pdf

LEWIS Paul. « Préface » in ROULT, Romain et MIAUX, Sylvie. 2016. *Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires*. [en ligne]. [Consulté le 06 août 2018]. ISBN 978-2-7605-4485-7. Disponible à l'adresse : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2644097>.

MERLIN, Pierre (dir.). 2015. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 4. éd. « Quadrige », entièrement refondue. Paris : PUF. Collection « Dictionnaire Quadrige ». ISBN 978-2-13-063068-5.

MONGIN, Olivier. 2015. Métamorphose de l'espace public. *Esprit* [en ligne]. Vol. Novembre, n^o 11, p. 73. [Consulté le 13 juin 2018]. DOI 10.3917/espri.1211.0073.

NEZ, Héroïse. 2015. *Urbanisme : la parole citoyenne*. Lormont : Le bord de l'eau.. Collection « Clair & net ». ISBN 978-2-35687-367-5.

PRÉVOT, Philippe. 2016. *Histoire des jardins*. Paris : Les éditions Eugen Ulmer. 319 p. ISBN 978-2-84138-823-3.

PUMAIN, Denise, PAQUOT, Thierry et KLEINSCHMAGER, Richard. 2006. *Dictionnaire la ville et l'urbain*. Paris : Paris : Economica ; Anthropos. Collection Villes. ISBN 978-2-7178-5224-0. HT108.5. P86 2006.

SIMON, Laurent et GOELDNER-GIANELLA Lydie. 2013. « Evaluation socio-économique des trames vertes urbaines aux marges de la métropole parisienne » in CLERGEAU, Philippe et BLANC, Nathalie (dir). *Trames vertes urbaines : de la recherche scientifique au projet urbain*. Paris : Éditions Le Moniteur, 2013. ISBN 978-2-281-12921-2. HT243.F8 T73.

THÉBAUD, Philippe. 2007. *Dictionnaire des jardins et paysages*. Paris : Jean Michel Place Editions. ISBN 978-2-85893-917-6.

TURCOT Laurent. « Promenades et flâneries à Paris du XVIII^{ème} au XIX^{ème} siècles : la marche comme construction d'une identité urbaine » in THOMAS, Rachel (dir.). 2010. *Marcher en ville : faire corps, prendre corps, donner corps aux ambiances urbaines*. Paris : Editions des Archives contemporaines. ISBN 978-2-8130-0026-2. HE336.P43 M37 2010.

VOISIN, Bruno. « Programmer c'est observer » in TOUSSAINT, Jean-Yves et ZIMMERMANN, Monique (dir.). 2001. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes. ISBN 978-2-88074-471-7.

WERQUIN, Ann-Caroll et DEMANGEON, Alain. 1997. L'entrelacs du végétal et de l'urbanisation. *Les Annales de la Recherche Urbaine*. n° 74, p. 40-47.

ENTRETIENS

BEYRON, Laurent. 12 juillet 2018. *Entretien téléphonique avec l'équipe de l'Atelier Villes & Paysages, maître d'œuvre du parc Novaciéries de St-Chamond.*

CHASTANET, Camille. 31 juillet 2018. *Entretien téléphonique avec l'équipe de l'Atelier VOLGA, assistant à maîtrise d'ouvrage pour le Parc des Lisières de Tremblay-en-France.*

ELUDUT, Maythinie. 17 juillet 2018. *Entretien téléphonique avec l'équipe de l'Atelier Jacqueline Osty, maître d'œuvre du parc Martin Luther King de Clichy-Batignolles.*

LAHIANI, Karim. 26 juillet 2018. *Entretien avec l'équipe de l'agence BASE, maître d'œuvre du Parc des Lisières de Tremblay-en-France.*

PERRETON, Joseph. 18 juillet 2018. *Entretien téléphonique avec l'équipe de Cap Métropole, maître d'ouvrage du parc Novaciéries de St-Chamond.*

SPICCIARELLI, Verdiana. 10 juillet 2018. *Entretien avec l'équipe de l'agence BASE, maître d'œuvre du Parc des Lisières de Tremblay-en-France.*

TOUCHE, Hélène. 9 juin 2018. *Entretien avec un membre de l'Agence d'urbanisme de Toulouse pour un regard extérieur sur l'application des processus de concertation.*

SITOGRAPHIE

[1] 18 juillet 1985. *Loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagements*. [en ligne]. Journal Officiel n°148 du 19 juillet 1985. [Consulté le 10 août 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000006815159&dateTexte=&categorieLien=cid>

[2] COMMISSION NATIONALE DE DEBAT PUBLIC. [s. d.]. Sa composition. Dans : *La Commission Nationale de Débat Public* [en ligne]. [Consulté le 26 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.debatpublic.fr/sa-composition>

[3] COMMISSION NATIONALE DE DEBAT PUBLIC. [s. d.]. Le rôle de la CNDP : vous donner la parole lors de l'élaboration des grands projets d'aménagement. Dans : *La Commission Nationale de Débat Public* [en ligne]. [Consulté le 26 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.debatpublic.fr/son-role>

[4] MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT. 25 juin 1999. *Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire* [en ligne]. Journal Officiel n°148 du 29 juin 1999. p.9515 texte n° 2. [Consulté le 10 août 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000760911&categorieLien=id>

[5] MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT. 13 décembre 2000. *Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains*. [en ligne]. Journal Officiel du 14 décembre 2000. [Consulté le 12 août 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005630252>

[6] MINISTERE DE L'INTERIEUR. 27 février 2002. *LOI n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité*. [en ligne]. Journal Officiel du 28 février 2002, p. 3808, texte n° 1. [Consulté le 12 août 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000593100&dateTexte=20020228>

[7] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. 2 mai 2018. Le cadre de la participation du public au titre du code de l'environnement. Dans : *Ministère de la Transition écologique et solidaire*. [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-participation-du-public-au-titre-du-code-lenvironnement>

[8] MINISTERE DU LOGEMENT, DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE. 23 septembre 2015. *Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme*. [en ligne]. [Consulté le 03 août 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=AEA05E218C93614F5F2D9E6E233B6B5E.tpIqfr37s_2?cidTexte=JORFTEXT000031204500&dateTexte=20180909

[9] MINISTERE DU LOGEMENT, DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE. 10 août 2018. *LOI n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance* [en ligne]. [Consulté le 27 août 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/8/10/CPAX1730519L/jo/texte>

[10] VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE. 9 janvier 2017. Le parc urbain vu par les femmes. Dans : *Ville de Tremblay-en-France : Site Internet* [en ligne]. [Consulté le 7 août 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.tremblay-en-france.fr/fonctionnalites/actualites-109/le-parc-urbain-vu-par-les-femmes-698.html>

Année universitaire : 2017-2018

Spécialité :

Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Paysage : Opérationnalité et Projet

Mémoire de fin d'études

d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Comment programmer et concevoir les promenades pour répondre aux attentes des citoyens ?

ANNEXES

Par : Charlotte MACE



(Le Petit Journal Illustré, 1927)

Soutenu à Angers le 20/09/2018

Devant le jury composé de :

Président : Fanny Romain

Maître de stage : Clément Willemin

Enseignant référent : Laure Beudet

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



ANNEXE I

Script du questionnaire en ligne « La promenade en ville »

- 1 **Quel est votre sexe ?**
Femme
Homme

- 2 **Quelle est votre tranche d'âge ?**
< à 18 ans
De 18 à 25 ans
De 25 à 35 ans
De 35 à 45 ans
De 45 à 55 ans
De 55 à 65 ans
> à 65 ans

- 3 **Dans quelle ville habitez-vous ?**

- 4 **Quelle est votre profession ?**
Elève ou étudiant
Retraité
Autre (précisez)

- 5 **Qu'est-ce qu'un lieu de promenade pour vous ?**

- 6 **Vous promenez-vous dans votre ville (à pied, en vélo, en roller ou autre) ?**
Oui
Non

Si oui, passez directement à la question 8.

Si non, répondez à la question 7 puis passez directement à la question 17.

7 Pour quelles raisons ? Par goût personnel ou par manque de services dans les lieux de promenade ? Si oui, lesquels ?

8 Pour quelles raisons ?

- 9 **Vous promenez-vous majoritairement seul ou en groupe ?**
Seul
En groupe
- 10 **A quelle fréquence ?**
Tous les jours
Plus de 2 fois par semaine
Plus d'une fois par semaine
Une fois toutes les 2 semaines
Une fois par mois
Exceptionnellement
- 11 **A quel moment ?**
En semaine
Le weekend
Le matin
L'après-midi
Le soir
Indifférent
- 12 **Citez les noms des lieux dans lesquels vous vous promenez le plus fréquemment :**
- 13 **Pour quelles raisons vous promenez-vous dans ces lieux en particulier ?**
Proximité avec votre domicile
Verdure
Biodiversité
Animation
Calme
Equipements sportifs
Aire de jeux
Jardins partagés
Autre :
- 14 **Quelles activités y pratiquez-vous ?**
Marche
Vélo / roller ou autre
Sport
Pique-nique
Se ressourcer
Jardiner
Observer
Rencontrer
Jouer

Participer à des événements
Se reposer
S'asseoir
Autre :

15 **Comment vous y rendez-vous ?**

A pied
En vélo, roller ou autre
En voiture
En transports en commun

16 **Combien de temps mettez-vous pour vous y rendre par ce moyen ?**

Entre 0 et 10 min
Entre 10 et 20 min
Entre 20 et 30 min
Plus de 30 min

17 **Notez ces lieux de 1 à 5 en fonction de la qualité de promenade qu'ils représentent pour vous :**

Parcs et jardins publics
Coulées vertes, berges, circuits de circulation douce (pistes cyclables arborées, etc..)
Boulevards et avenues plantées
Places publiques
Rues

18 **Qu'attendez-vous d'un espace de promenade idéal ? Quelles activités voudriez-vous y pratiquer ? Qu'est-ce qui vous y attirerait plus souvent ?**

ANNEXE II

Résultats du questionnaire : la promenade définie par les citoyens

Elements de définition	Total			Résultats par sexe (effectif)		Résultats par classe d'âge (effectif)					Résultats par activité (effectif)		
	Effectif	% par type de définition	% total	Hommes	Femmes	18-25	25-35	35-45	45-55	>55	Actifs	Etudiants	Retraité
LIEUX CITES													
Parc, espace vert	17	24	4,0	3	14	11	1		3	2	7	4	1
Chemin, route, parcours	15	21	3,5	4	11	10	2		1	2	5	10	
Forêt	10	14	2,4	1	9	6	1		1	2	5	5	
Centre-ville, rue	6	9	1,4		6	4			1	1	2	4	
Berges, fleuve, rivière	6	9	1,4	1	5	4			1	1	3	3	
Lac	4	6	0,9	1	3	2	1		1		2	2	
Centre historique ville	4	6	0,9		4	3			1		2	2	
Jardin	3	4	0,7	1	2	1			1		11	2	
Plage, mer	2	3	0,5	1	1	1			1		1	1	
Quartier	1	1	0,2		1	1						1	
Centre commercial	1	1	0,2		1	1						1	
Montagne	1	1	0,2		1	1						1	
Sous-total	70	100	17										
CARACTERISTIQUES EVOQUEES													
Loïn de la circulation, de la pollution sonore et visuelle, isolé	32	10	7,6	8	24	14	6	3	5	1	20	10	
Verdoyant, végétalisé	27	8	6,4	8	19	12	5	4	2	3	17	9	
Calme	27	8	6,4	8	19	16	4	2	4	1	14	13	
Espace piéton, marche possible, déambulation	26	8	6,1	6	20	15	7	2	1	1	12	14	
Détente, plaisir, repos, relaxation	23	7	5,4	4	19	9	8	1	4	1	12	11	1
Mise en valeur des éléments (naturels ou bâtis), qualité du cadre	22	7	5,2	5	17	12	5	3		2	11	11	1
Agréable	21	6	5,0	5	16	12	5		4		8	13	
Diversité, découverte, surprise	18	6	4,3	3	15	6	4		4	2	10	4	1
Naturel	17	5	4,0	4	13	11	1	4	1		8	9	
Déconnexion avec le quotidien	16	5	3,8	8	8	6	6	1	3		12	4	
Arboré	12	4	2,8	1	11	7	2	2		1	7	5	
Propice aux échanges, multigénérationnel	11	3	2,6	4	7	8	3				3	8	
Circulations douces	8	2	1,9	2	6	5	2	1			3	5	
Lieux d'arrêt	6	2	1,4	1	5	2	3	1			5	1	
Lieu aménagé	6	2	1,4	1	5	3	1	1	1		3	3	
Urbain	5	2	1,2	3	2	3	1	1			1	4	
Biodiversité	5	2	1,2	3	2	2	1	1	1		4	1	
Vue	5	2	1,2	1	4	3	1	1			2	3	
Permet pratique sportive	5	2	1,2	2	3	2	1	1		1	4	1	1
Protégé (vent, soleil)	4	1	0,9	1	3	3		1			1	3	
Lieux de passage, transition	4	1	0,9	3	1	3	1				2	2	
Accessibilité	4	1	0,9	1	3	2	1	1			4		
Espace	4	1	0,9	2	2	2	1	1			3	1	
Sécurisé	3	1	0,7	2	1	1			2		2	1	
Air pur	3	1	0,7	1	2	2	1				1	2	
Lieu dynamique, animation	3	1	0,7	1	2	2			1		2	1	
Plusieurs moyens locomotion	2	1	0,5	2			1					2	
Beaux bâtiments	2	1	0,5		2	2						2	
Lieux de loisir	2	1	0,5	1	1			1		1	1		1
Rythmé	2	1	0,5		2		2				2		
Absence de bâtiments	1	0	0,2		1	1					1		
Sous-total	326	100	77										
SERVICES PROPOSES													
Eau	10	37	2,4	5	5	3	3		4		8	2	
Points d'intérêt	7	26	1,7	1	6	2	2			3	4	2	1
Bancs, mobilier	4	15	0,9	2	2	2		1	1		2	2	
Supports pédagogiques	3	11	0,7	1	2		2	1			2	1	
Boutiques	1	4	0,2		1	1						1	
Restauration	1	4	0,2		1		1				1		
Jeux	1	4	0,2		1		1				1		
Sous-total	27	100	6										

Légende :

Eléments de définition	NATURE, VERDURE	ISOLEMENT, PROTECTION	MARCHE, PARCOURS, CIRCULATIONS DOUCES	PLAISIR	BEAUTE	EAU	DIVERSITE ET DECOUVERTE	INTERACTION SOCIALE	SERVICES	AUTRE	VILLE
%	24	19	13	10	6	5	5	4	4	5	3

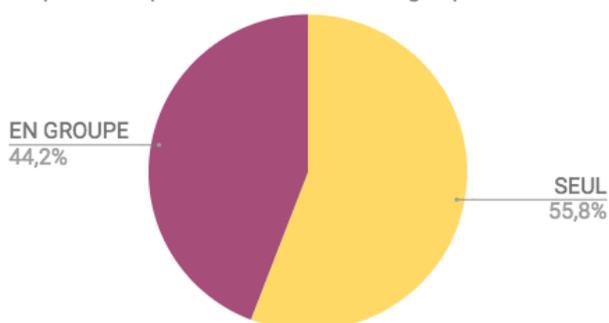
ANNEXE III

Résultats du questionnaire : les pratiques de la promenade

Habitudes sociales des promeneurs

Total :

Proportion de promenade solitaire et en groupe



Par catégories :

- Âge :

	18-25		25-35		35-45		45-55		> 55	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
SEUL	37	64	13	48	2	20	11	65	4	50
EN GROUPE	21	36	14	52	8	80	6	35	4	50

- Activité :

	Etudiants		Actifs	
	Nbre	%	Nbre	%
SEUL	26	59	37	53
EN GROUPE	18	41	33	47

- Sexe :

	Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%
SEUL	21	58	46	55
EN GROUPE	15	42	38	45

Fréquence hebdomadaire de la promenade

Total :

	Nbre	%
Plus de deux fois par semaine	40	33
Plus d'une fois par semaine	39	33
Une fois toutes les deux semaines	18	15
Tous les jours	12	10
Une fois par mois	8	7
Exceptionnellement	3	3

Par catégories :

- Âge :

	18-25		25-35		35-45		45-55		> 55	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Tous les jours	6	10	4	15	0	0	2	12	0	0
Plus de 2 fois par semaine	18	31	9	35	5	50	4	24	4	50
Plus d'une fois par semaine	21	36	8	31	4	40	4	24	2	25
Une fois toutes les 2 semaines	8	14	4	15	1	10	4	24	1	13
Une fois par mois	4	7	1	4	0	0	2	12	1	13
Exceptionnellement	2	3	0	0	0	0	1	6	0	0

- Activité :

	Etudiants		Actifs	
	Nbre	%	Nbre	%
Tous les jours	5	11	7	10
Plus de 2 fois par semaine	14	31	23	33
Plus d'une fois par semaine	17	38	19	28
Une fois toutes les 2 semaines	6	13	12	17
Une fois par mois	2	4	6	9
Exceptionnellement	1	2	2	3

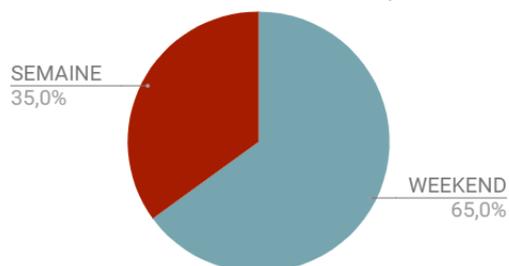
- Sexe :

	Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%
Tous les jours	2	6	10	12
Plus de 2 fois par semaine	12	33	28	33
Plus d'une fois par semaine	13	36	26	31
Une fois toutes les 2 semaines	4	11	14	17
Une fois par mois	4	11	4	5
Exceptionnellement	1	3	2	2

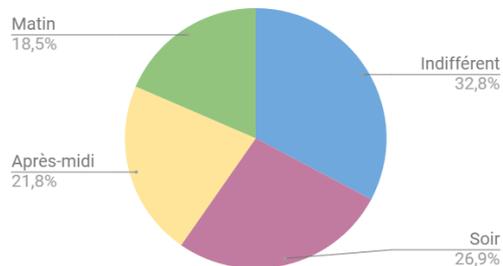
Fréquentation hebdomadaire et journalière des promenades

Total :

Moments de la semaine consacrés à la promenade



Moments de la journée consacrés à la promenade



Par catégories :

- Âge :

	18-25		25-35		35-45		45-55		> 55	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
En semaine	23	36	10	32	3	25	7	35	5	50
Le weekend	41	64	21	68	9	75	13	65	5	50

- Activité :

	Etudiants		Actifs	
	Nbre	%	Nbre	%
En semaine	15	34	29	35
Le weekend	29	66	55	65

- Sexe :

	Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%
En semaine	15	38	33	34
Le weekend	25	63	64	66

- Âge :

	18-25		25-35		35-45		45-55		> 55	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Le matin	8	13	7	28	1	13	2	14	4	33
L'après-midi	10	17	5	20	3	38	4	29	4	33
Le soir	22	37	6	24	1	13	2	14	1	8
Indifférent	20	33	7	28	3	38	6	43	3	25

- **Activité :**

	Etudiants		Actifs	
	Nbre	%	Nbre	%
Indifférent	17	37	21	31
Soir	16	35	16	24
Après-midi	8	17	16	24
Matin	5	11	14	21

- **Sexe :**

	Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%
Indifférent	10	28	29	35
Soir	10	28	22	27
Après-midi	7	19	19	23
Matin	9	25	13	16

Activités pratiquées sur un lieu de promenade

Total :

	Nbre	%
Marcher	111	21
Observer	79	15
Se ressourcer	65	12
Se reposer	45	9
S'asseoir	44	8
Pique-nique	36	7
Vélo / roller	35	7
Participer à des événements	30	6
Rencontrer	28	5
Sport, baignade	28	5
Jouer	14	3
Photo, dessin	3	1
Lire, réviser	3	1
Promener son chien	1	0

Par catégories :

- Âge :

	18-25		25-35		35-45		45-55		> 55	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Marcher	54	20	23	22	9	16	17	33	8	22
Observer	42	16	14	13	7	12	9	17	7	19
Se ressourcer	30	11	13	12	8	14	10	19	4	11
Se reposer	25	9	6	6	6	11	4	8	4	11
S'asseoir	25	9	9	8	6	11	1	2	3	8
Pique-nique	19	7	11	10	5	9	0	0	1	3
Vélo / roller	19	7	8	8	4	7	2	4	2	5
événements	17	6	5	5	2	4	3	6	3	8
Rencontrer	16	6	3	3	3	5	3	6	3	8
Sport, baignade	15	6	7	7	1	2	3	6	2	5
Jouer	5	2	5	5	4	7	0	0	0	0
Photo, dessin	1	0	1	1	1	2	0	0	0	0
Lire, réviser	2	1	0	0	1	2	0	0	0	0
Promener son chien	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0

- Activité :

	Etudiants		Actifs	
	Nbre	%	Nbre	%
Marcher	40	19	65	23
Observer	36	17	38	13
Se ressourcer	25	12	37	13
Se reposer	20	10	23	8
S'asseoir	20	10	20	7
Pique-nique	12	6	23	8
Vélo / roller	14	7	21	7
Participer à des événements	11	5	17	6
Rencontrer	14	7	13	5
Sport, baignade	10	5	16	6
Jouer	4	2	10	3
Photo, dessin	1	0	2	1
Lire, réviser	2	1	1	0
Promener son chien	0	0	1	0

- Sexe :

	Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%
Marcher	32	20	79	22
Observer	25	15	54	15
Se ressourcer	23	14	42	12
Se reposer	15	9	30	8
S'asseoir	14	9	30	8
Pique-nique	7	4	29	8
Vélo / roller	9	6	26	7
Participer à des événements	10	6	20	6
Rencontrer	9	6	19	5
Sport, baignade	14	9	14	4
Jouer	3	2	11	3
Photo, dessin	1	1	2	1
Lire, réviser	0	0	3	1
Promener son chien	0	0	1	0

Facteurs d'attractivité des promenades

Total :

	Nbre	%
Verdure	95	26
Proximité domicile ou travail	87	24
Calme	77	21
Animation	43	12
Biodiversité	36	10
Equipements sportifs	11	3
Aire de jeux	10	3
Jardins partagés	4	1
Présence d'eau	2	1
Ambiance des lieux	2	1
Animaux	1	0
Café	1	0

Par catégories :

- Âge :

	18-25		25-35		35-45		45-55		> 55	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Proximité avec votre domicile	43	22	14	17	7	23	14	31	6	33
Verdure	50	26	21	26	8	26	12	27	4	22
Biodiversité	19	10	10	12	4	13	3	7	0	0
Animation	25	13	9	11	1	3	5	11	3	17
Calme	41	21	15	18	7	23	9	20	5	28
Equipements sportifs	6	3	4	5	0	0	1	2	0	0
Aire de jeux	3	2	3	4	4	13	0	0	0	0
Jardins partagés	2	1	2	2	0	0	0	0	0	0
Autre	5	3	4	5	0	0	1	2	0	0

- Activité :

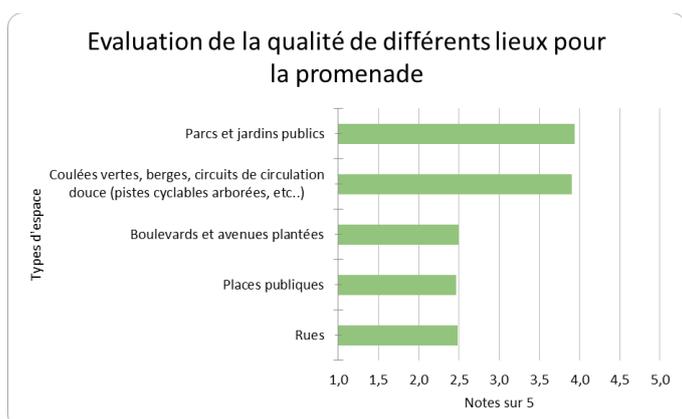
	Etudiants		Actifs	
	Nbre	%	Nbre	%
Proximité avec votre domicile	31	22	48	70
Verdure	36	25	53	77
Biodiversité	15	10	20	29
Animation	18	13	22	32
Calme	33	23	41	59
Equipements sportifs	4	3	7	10
Aire de jeux	2	1	8	12
Jardins partagés	0	0	1	1
Autre	4	3	5	7

- Sexe :

	Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%
Proximité avec votre domicile	22	19	62	24
Verdure	28	25	67	26
Biodiversité	17	15	19	7
Animation	11	10	32	12
Calme	25	22	52	20
Equipements sportifs	5	4	6	2
Aire de jeux	2	2	8	3
Jardins partagés	1	1	3	1
Autres	2	2	0	0

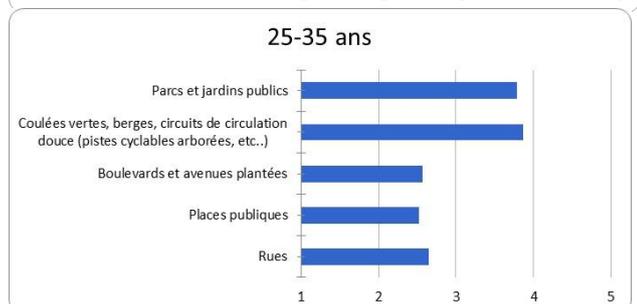
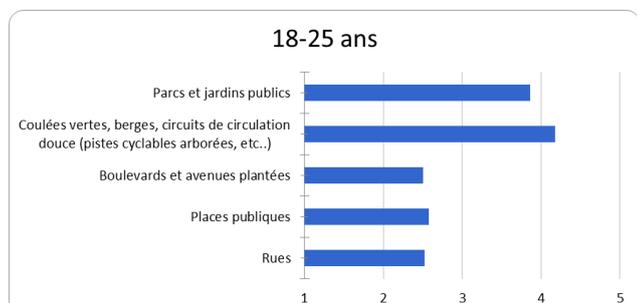
Evaluation de la qualité de différents lieux pour la promenade

Total :

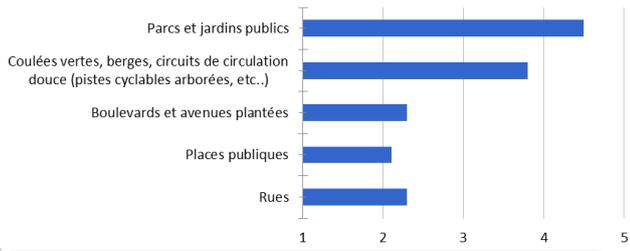


Par catégories :

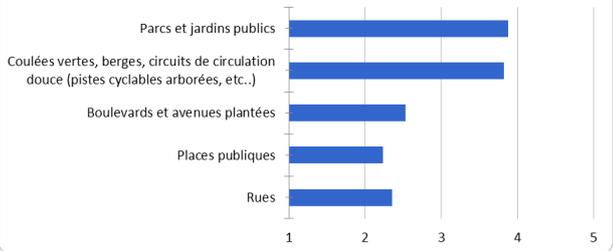
- Âge :



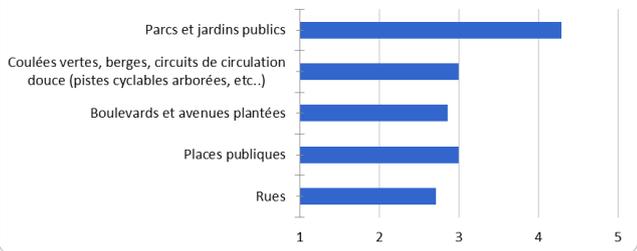
35-45 ans



45-55 ans

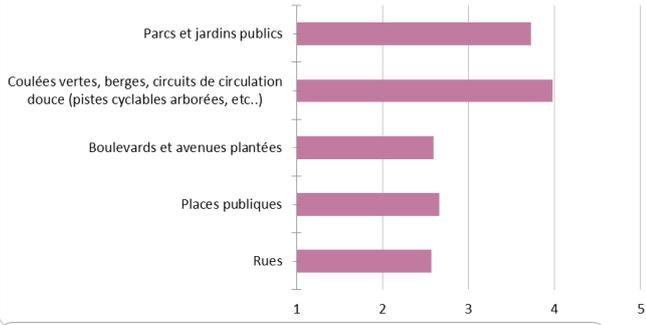


> 55 ans

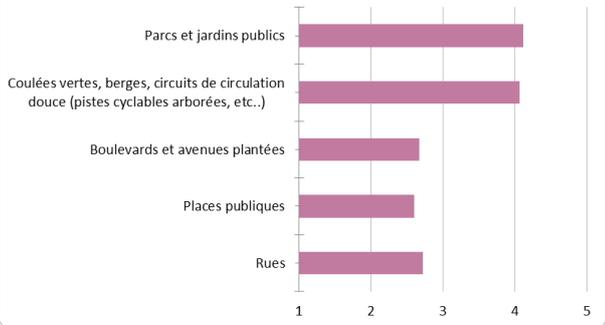


- **Activité :**

Etudiants

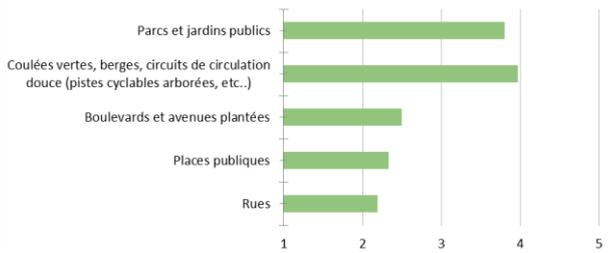


Actifs

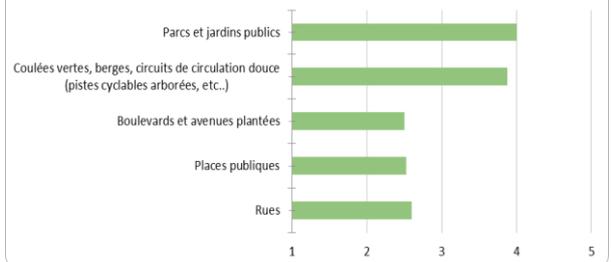


- Sexe :

Hommes



Femmes



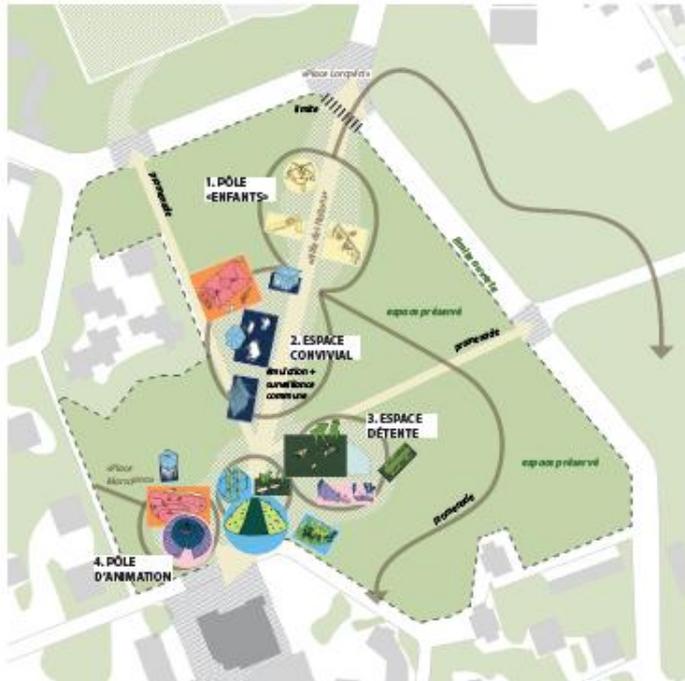
ANNEXE IV

Résultats du questionnaire : aspirations des citoyens pour un aménagement idéal

Caractéristiques évoquées	Total		Résultats par sexe		Résultats par classe d'âge (effectif)				Résultats par activité (effectif)			
	Effectif	%	Hommes	Femmes	18-25	25-35	35-45	45-55	> 55	Actifs	Etudiants	Retraités
VERDURE, NATURE	21 %											
Verdure, fraîcheur	51	12	11	40	30	8	5	6	2	29	22	
Ombagé, arboré	14	3	3	11	4	3	2	2	3	10	4	
Biodiversité	12	3	6	6	2	5	1	3	1	10	2	
Nature sauvage	11	3	6	5	6	2		3		6	5	
Bruits d'oiseau	1	0		1			1			1		
DIVERTISSEMENT ANIMATION	20 %											
Diversité, partage de l'espace	15	4	4	11	7	2	1	4	1	9	5	1
Activités ludiques ou de divertissement	12	3	8	4	6	4		2		6	6	
Activités artistiques (expositions, photo, dessin, musique)	11	3	2	9	7	1	1	1	1	6	5	
Circulations douces multiples et/ou distinction des différentes circulations (piétons, cyclistes etc.)	9	2	2	7	5	3		1		5	4	
Événement	7	2	1	6	7					3	4	
Point d'intérêt, objectifs, services à proximité	7	2	1	6	5	1		1		3	4	
Jeux	6	1	2	4	1	3	2			4	2	
Observer	6	1		6	3	1		1	1	4	2	
Bar, snack, café, commerce	5	1	1	4	4	1				3	2	
Lieu vivant, dynamique	4	1	1	3	2			1	1	3	1	
Boîtes à livres	1	0		1	1						1	
Potager	1	0		1					1	1		
LIEU PROTEGE, ISOLE	14 %											
Calmé, tranquillité	41	10	11	30		2	6	5	3	16	23	2
Absence de voiture, pas de pollution sonore	11	3	5	6	10			1		2	9	
Se ressourcer, déconnecter	4	1	3	1	2	1	1			3	1	
Bruits d'oiseau	1	0		1			1			1		
Rêver	1	0		1	1						1	
SERVICES, EQUIPEMENTS	12 %											
Bancs, mobilier	13	3	4	9	5	2	1	1	4	9	4	
Pièce d'eau, fontaine	12	3	1	11	5	3	2		2	9	3	
Jeux	6	1	2	4	1	3	2			4	2	
Point d'intérêt, objectif, services à proximité	7	2	1	6	5	1		1		3	4	
Bar, snack, café, commerce	5	1	1	4	4	1				3	2	
Toilettes	2	0		2	1	1					2	
Tables de pique-nique	2	0		2		2				2		
Parcours sportif	1	0		1	1					1		
Scène	1	0	1		1						1	
Boîtes à livres	1	0		1	1						1	
Potager	1	0		1					1	1		
ACTIVITE PHYSIQUE, SANTE	47 %											
Marcher	17	4	4	13	12	3	1	1		10	7	
Vélo, roller, circulations douces	15	4	6	9	8	4	1	2		8	6	
Sport	14	3	5	9	11	2	1			6	8	
Parcours sportif	1	0		1	1					1		
MARCHE, CIRCULATIONS DOUCES, PARCOURS	10 %											
Marcher	17	4	4	13	12	3	1	1		10	7	
Vélo, roller, circulations douces	15	4	6	9	8	4	1	2		8	6	
Longueur du parcours, circuit	6	1	2	4	2	3		1		3	3	
Piéton	4	1	1	3	2	2				2	3	
Parcours sportif	1	0		1	1					1		
FONCTIONNEL	9 %											
Bancs, mobilier	13	3	4	9	5	2	1	1	4	9	4	
Aménagé, fonctionnel	9	2	4	5	3	4		2		7	2	
Circulations douces multiples et/ou distinction des différentes circulations (piétons, cyclistes etc.)	9	2	2	7	5	3		1		5	4	
Sécurité	7	2		7	5	1		1		2	5	
Bien desservi par les transports en commun	3	1	1	2	2			1		2	1	
Toilettes	2	0		2	1	1					2	
Proximité avec le domicile	1	0		1	1					1		
Services à proximité	1	0		1	1					1		
Flexibilité de l'espace	1	0		1		1					1	
PRESENCE D'EAU	3 %											
Pièce d'eau, fontaine	12	3	1	11	5	3	2		2	9	3	
PERCEPTION DE LA VILLE	2 %											
Proximité ou intégration à la ville	5	1	1	4	1			2	2	4	1	
Bien desservi en transports en commun	3	1	1	2	2			1		2	1	
Proximité avec le domicile	1	0		1	1					1		

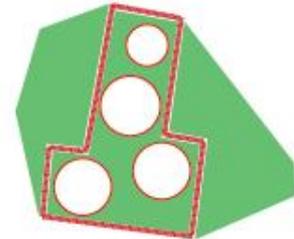
ANNEXE V

Scénarios proposés pour l'atelier participatif organisé par l'AMO du Parc des Lisières de Tremblay-en-France



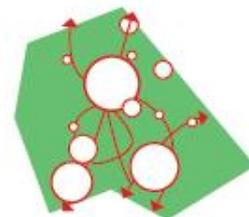
SCÉNARIO 1

- Un «bois urbain» équipé, où la nature est préservée.
- Une allée centrale support des principaux programmes, et découpée en 4 principaux pôles :
 1. Un pôle dédié aux loisirs et jeux pour les enfants de tous âges au nord.
 2. Un centre aménagé en espace convivial : lieu de rencontre, café, services etc.
 3. Un espace détente-nature autour de la mare requalifiée (prairie, mobilier etc.).
 4. Un espace «événementiel» et polyvalent autour de la place Marsciano (skateparc pouvant accueillir des événements).
- Un bois préservé autour de cette grande allée.
- Un parcours pédagogique sur la promenade secondaire.



SCÉNARIO 2

- Là aussi, un gradient nord-sud : du plus équipé au plus vide.
- Une diffusion plus forte des programmes, malgré une forte polarisation autour de trois espaces :
 1. L'espace central comme lieu de vie : espace de sociabilité et jeux pour enfants.
 2. La mare comme lieu de détente et de repos.
 3. La place Marsciano comme support événementiel.
- Des programmes hors de ces pôles (diffusion) :
 - un terrain d'aventure dans les bois ;
 - une boucle interne agrémentée de mobiliers de pose et de repos, permettant de s'extraire de l'allée principale ;
 - une diffusion des activités sportives hors des limites du parc (parcours de santé).
- Une interrogation sur la localisation de la butte.

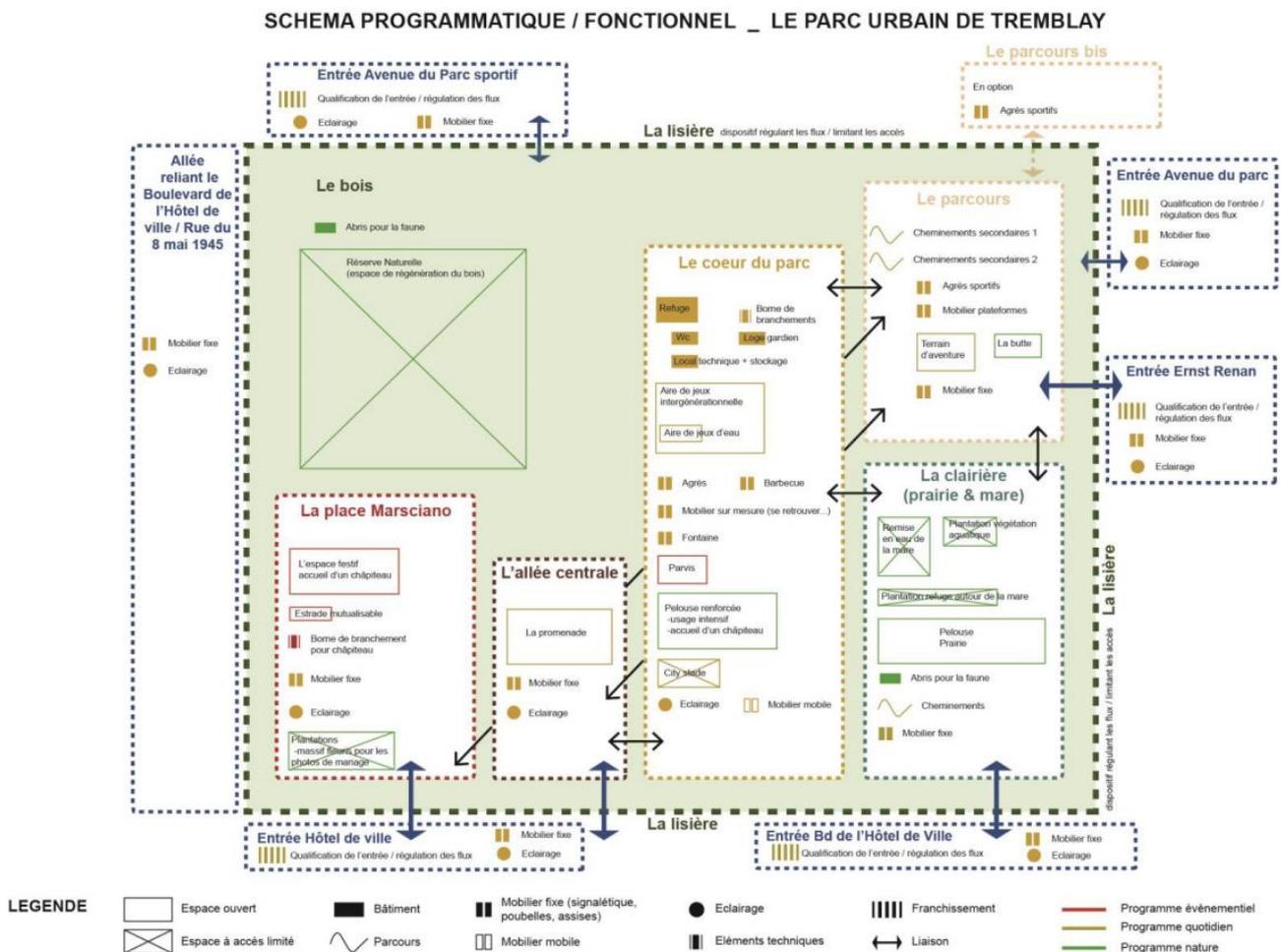


ANNEXE VI

Extrait du programme fonctionnel et technique détaillé du Parc des Lisères de Tremblay-en-France, par l'Atelier VOLGA et Stéphane Malek

Dans le programme remis par l'AMO à la mairie de Tremblay-en-France figurent de nombreux documents orientant précisément l'aménagement du parc. Voici un extrait de quelques éléments du cahier des charges, à savoir un schéma fonctionnel du nouvel aménagement (1), des tableaux de surfaces à respecter (2) ainsi que des « Fiches espaces » définissant plus spécifiquement les exigences attendues pour chaque zone du parc (3) :

(1) Schéma programmatique et fonctionnel :



(2) Tableaux de surfaces :

N° fiche		Qtités	U
A- La place Marsciano, entrée festive			
PM 1	Revêtement de la place (accueil d'un chapiteau)	min 500	m ²
PM 2	Borne de branchement pour chapiteau	1	U
PM 3	Plantations (massif fleuri pour les photos de mariage)	150	m ²
PM 4	Estrade mutualisable (scène, solarium)	150	m ²
PM 5	Mobilier + signalétique		ens
PM 6	Eclairage de la place		ens
B- L'allée centrale			
AC 1	Revêtement de l'allée centrale	env 3000	m ²
AC 2	Mobilier + signalétique		ens
AC 3	Eclairage		ens
C- Le cœur du parc			
CP 1	Refuge (halle couverte + services suivants)	min 150	m ²
CP 2	WC	8	m ²
CP 3	Local technique + stockage	25	m ²
CP 4	Kiosque information / Loge gardien	12	m ²
CP 5	Aire de jeux intergénérationnelle (+brumisateurs)	2 000	m ²
CP 6	Mobilier sur mesure pour se retrouver, jouer	6	U
CP 7	Barbecues sécurisés à disposition	4	U
CP 8	Fontaine à eau potable	1	U
CP 9	Pelouse / Prairie (usage intensif et festif : chapiteau...)	min 3 000	m ²
CP 10	Parvis / Revêtement de type place	min 1 000	m ²
CP 11	City stade existant	805	m ²
CP 12	Mobilier + signalétique		ens
CP 13	Eclairage		ens

(3) *Fiches espace* :

C- LE COEUR DU PARC LE CENTRE ET LE REFUGE

N° fiche		Qtités	U
	C- Le coeur du parc		
CP 1	Refuge (halle couverte + services suivants)	min 150	m ²
CP 2	WC	8	m ²
CP 3	Local technique + stockage	25	m ²
CP 4	Kiosque information / Loge gardien	12	m ²
CP 5	Aire de jeux intergénérationnelle (+brumisateurs)	2 000	m ²
CP 6	Mobilier sur mesure pour se retrouver, jouer	6	U
CP 7	Barbecues sécurisés à disposition	4	U
CP 8	Fontaine à eau potable	1	U
CP 9	Pelouse / Prairie (usage intensif et festif : chapiteau...)	min 3 000	m ²
CP 10	Parvis / Revêtement de type place	min 1 000	m ²
CP 11	City stade existant	805	m ²
CP 12	Mobilier + signalétique		ens
CP 13	Eclairage		ens

Fonctions

Description	S'étant constitué progressivement, le 'coeur du parc' est devenu un élément incontournable du parc, un véritable lieu de fabrique sociale, ouvert et généreux. concentrant les différents programmes de loisirs, cet espace doit assurer l'attractivité du parc et enrichir son imaginaire, en intégrant des équipements qui ne dénaturent pas l'image du parc (un coeur aménagé dans un bois),
Objectifs	Faire du coeur du parc le point de rendez-vous central des Tremblaysien, un espace de convivialité, un espace festif.
Usages	Jouer ensemble / Se retrouver / S'abriter / S'informer / Se soulager / Manger et boire un café / Faire du sport / Traverser le parc / Regarder des films / Fêter / Favoriser la surveillance et la maintenance.
Localisation	Au centre du parc, le long de l'allée centrale.
Surface de la zone	8 600 m ²
Capacité	Usages intensifs (piétons, manifestations, chapiteaux & passage de véhicules d'entretien)

Plan localisation



Photos existantes



ANNEXE VII

Fiches bilan de la concertation par l'Atelier Volga et Stéphane Malek pour le Parc des Lisières de Tremblay-en-France

DIVERSITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE PARTICIPATION

LA MARCHÉ EXPLORATOIRE «DES FEMMES EN MARCHÉ...»

Les principales envies et préconisations émergeant de la marche

- Une attention particulière à avoir sur la **sécurité** en particulier pour les **publics sensibles** (enfants, jeunes filles etc.).
- Un enjeu d'accessibilité et de **co-visibilité**.
- Une vocation **pédagogique** et de sensibilisation.
- Une nécessité de **ré-enchantement** du parc et de son identité.
- Une meilleure **identification** et **lisibilité** des secteurs et des espaces de vie.
- Une très forte volonté d'un espace de **liberté**, pour tous.

ACTIONS DU CONSEIL CITOYEN DU CENTRE VILLE

Une forte implication du Conseil Citoyen à travers différents outils (réunions, visites, questionnaires). Un découpage et des préconisations par zones.

- Favoriser un espace de **mixité** et de «vivre ensemble».
- Une accessibilité élargie à tous les publics, mais interdite aux 2 roues moteurs : une **ouverture régulée**.
- Un enjeu de **sécurité** qui passe par une animation et une présence humaine.
- Des aménagements autour de la petite enfance, de la convivialité et de l'événementiel.



DIVERSITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE PARTICIPATION

LE QUESTIONNAIRE DE L'OBSERVATOIRE SOCIAL

1145 questionnaires récoltés, saisis et analysés . un panel élargi et un échantillon représentatif.

- Un attachement à cet espace à très forte **valeur affective**, mais un portrait d'un site vieillissant.
- **Points positifs** : caractère exceptionnel du site ; cadre naturel ; ambiances.
- **Points négatifs** : des enjeux d'insécurité ; vétusté des aménagements ; attractivité déclinante.
- Des priorités multiples pour un «**projet intégré**», qui touchent à la fois les questions de réaménagement des équipements vétustes ou peu attractifs, le sentiment de sécurité et les enjeux de fréquentation, l'attractivité générale du site et la préservation de la nature.
- **4 grandes priorités émergent** : l'aménagement d'espaces de repos, la mise en place d'une présence humaine, la préservation de la nature et la requalification des équipements.



LES RENCONTRES DES ACTEURS LOCAUX

Une très forte volonté générale d'implication dans la vie quotidienne du parc.

Services culturels

- Une nécessité d'un espace **polyvalent**, qui puisse permettre les installations temporaires.
- Importance du vide et de la viabilisation du site.

Associations

- Récurrence du parcours et de programmes **intergénérationnels**. Importance de la **mutualisation** des espaces.
- Le parc comme l'**étape d'un parcours de randonnée à plus large échelle** (services, sanitaires, fontaine à boire...).
- Retrouver un espace central et convivial.

Directeurs d'écoles maternelles et primaires

- Enjeux **sportifs** (course d'orientation et pratique du vélo), **pédagogiques** (observation faune et flore, fermes pédagogiques etc.), **culturels** (expositions par les élèves, arts plastiques etc.) et **ludiques** (tyroliennes) etc.
- Une nécessité d'une **coordination** de toutes les activités du parc : un **réfèrent du parc**.



DIVERSITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE PARTICIPATION

LA MARCHÉ HABITANTE (LE BOIS EST À NOUS)

- Un très fort souhait de **réappropriation**, en particulier par les familles.
- Un sentiment de «**dépossession**» du lieu / des conflits d'usages fréquents.
- Un **cadre naturel** respecté, admiré et à valoriser.
- Une **identité générale floue mais des ambiances spécifiques à renforcer**.



1. Place Marsciano

«*Elle n'est plus à nous cette place, il faut la faire revivre*»

- Une porte d'entrée du Parc à mettre en valeur.
- Une dimension festive à retrouver.
- Le blason d'une place à redorer, un lien symbolique (Marsciano) à retisser.
- Un espace accueillant, ouvert, accessible à tous et sécurisé.

2. Le Mont Tremblay

«*Un îlot coupé du reste de l'agitation*»

- La butte à conserver.
- Un lieu de calme et de repos précieux.
- Une isolation à renforcer.
- Une originalité et un potentiel de jeux et d'appropriations.

3. La Mare

«*Il faut que les familles puissent se réapproprier cet espace*»

- Une remise en eau de la mare et un retour de sa faune.
- Un lieu de détente privilégié à retrouver, avec une plage au contact de l'eau.
- Un lieu pédagogique, en lien avec les écoles.
- Une prairie accueillante, dédiée aux familles (et fleurie pour les mariés).

4. Le Bois à la croisée des chemins

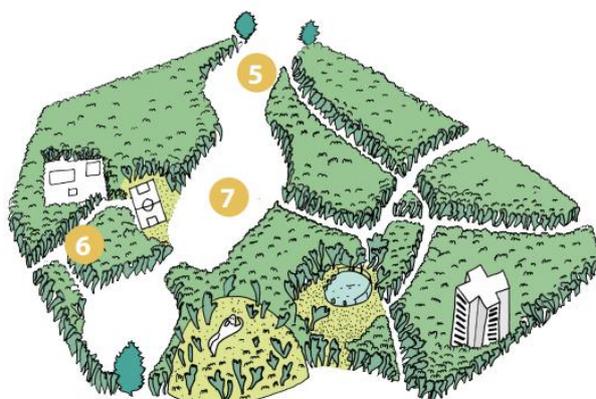
«*Il faut que les familles puissent se réapproprier cet espace*»

- Un aspect «sauvage» et naturel à maintenir et à valoriser, par opposition aux autres espaces du parc.
- Définir et hiérarchiser les types de chemins : chemins fonctionnels / chemins de balade.
- Clarifier les cheminements pour éviter les piétinements.
- Une signalétique et un parcours pédagogique.

DIVERSITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE PARTICIPATION

LA MARCHÉ HABITANTE (LE BOIS EST À NOUS)

- Un très fort souhait de **réappropriation**, en particulier par les familles.
- Un sentiment de «**dépossession**» du lieu / des conflits d'usages fréquents.
- Un **cadre naturel** respecté, admiré et à valoriser.
- Une **identité générale floue mais des ambiances spécifiques à renforcer**.



5. L'entrée de la fontaine et les entrées du parc

«*Chaque citoyen est un gardien*»

- Habiter le parc : la présence humaine pour empêcher les mésusages.
- Ne pas clôturer mais trouver un dispositif pour limiter l'accès : comment limiter sans clôturer (lisière, fossé) ? Comment empêcher l'accès des deux roues moteur ?
- Avoir des entrées identifiables et personnalisées.

6. Le bois oublié

«*Un espace d'entre-deux, abandonné*»

- Un lieu en friche, peu sécurisant.
- Intégrer cet espace dans un parcours à plus large échelle pour donner envie d'y venir.
- Une relation à créer avec la place Marsciano : ouvrir la place sur cet espace ? Une relation avec le voisinage à prendre en compte.
- Des jeux et des activités intégrés à l'environnement et à l'ambiance : terrains d'aventures, labyrinthe naturel etc.

7. L'allée centrale

«*Un grand espace de rassemblement*»

- Un grand espace ouvert, visible, permettant les activités diverses, le rassemblement et l'occupation de l'espace.
- Réinventer la centralité : un lieu de vie, appropriable par tous. Créer de la présence humaine : présence associative, animation, café, commerce ambulant etc.
- Un axe fontaine-Marsciano à valoriser / mettre en retrait la butte.
- Des jeux pour enfants rapprochés, renouvelés et sécurisés.
- Une gamme de mobiliers adaptée et renouvelée (sanitaires, fontaine etc.).